



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 217
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du
développement et de la mobilité durables



PROGRAMME 217

**Conduite et pilotage des politiques de
l'écologie, du développement et de la mobilité
durables**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Guillaume LEFORESTIER

Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)

Responsable du programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Le programme 217 est le programme support de la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel regroupant le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et les ministères délégués et secrétariats d'État qui lui sont rattachés.

L'essentiel des dépenses de ce programme est consacré aux effectifs et à la masse salariale des personnels affectés dans l'administration centrale des ministères et dans les services déconcentrés. Ces effectifs sont répartis entre treize actions distinctes, dites « actions miroirs », qui permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel comme s'ils étaient inscrits directement dans les programmes de politique publique correspondants, tout en bénéficiant d'une gestion mutualisée de la masse salariale. Les actions miroirs 7, 8, 11, 13, 15, 16, 18, 23 et 28 portent les moyens de personnel dédiés aux différentes politiques publiques du MTECT et aux fonctions transverses. L'action 22 porte les effectifs des personnels transférés aux collectivités territoriales en mises à disposition. Les actions 25, 26 et 27 portent les moyens de personnels de trois autorités administratives indépendantes (CNDP, ACNUSA et CRE).

Hors titre 2, ce programme assure le financement des activités support du secrétariat général, nécessaires au pilotage du ministère. Ces moyens sont principalement inscrits sur l'action 7.

En 2023, le programme 217 a vu son volume global de dépenses augmenter. Concernant les crédits de titre 2 du programme 217, l'année 2023 a été marquée par l'arrêt des suppressions d'emplois, la réforme de la rémunération de la haute fonction publique, ainsi que la mise en œuvre des mesures au bénéfice des agents, issues du rendez-vous salarial du 12 juin 2023, notamment la revalorisation de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2023, l'attribution de points d'indice pour les bas salaires, une indemnité exceptionnelle de pouvoir d'achat et une augmentation du taux de remboursement des abonnements aux transports en commun.

Concernant les dépenses d'investissement et de fonctionnement, 2023 se distingue par la poursuite de l'adaptation numérique du pôle ministériel, avec une stratégie forte d'accélération de la modernisation de l'environnement de travail numérique (équipement des agents en moyens mobiles et sécurisés, dimensionnement des réseaux, accessibilité à distance des applicatifs et outils numériques), tout en assurant la mise en œuvre de la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État (« cloud au centre ») et des actions suivies par le Gouvernement comme la dématérialisation des procédures, la sobriété numérique et l'ouverture des données publiques.

Par ailleurs, les dépenses du programme 217 ont été fortement touchées par les effets de l'inflation, notamment concernant l'énergie.

Le dispositif de performance du programme a quant à lui été modifié avec la suppression de l'objectif n° 2 « Appliquer une politique responsable en matière de ressources humaines ». Il a ainsi été recentré sur la rationalisation de la gestion des moyens (objectif n° 1 : « Être une administration exemplaire au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement »). Si le résultat des indicateurs reflète les effets de l'inflation, notamment sur les dépenses de nettoyage, des avancées significatives ont été constatées dans les travaux de densification des espaces, la réduction des consommations d'énergie, ou encore, la maîtrise de l'empreinte carbone.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 1.2 : Efficience de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement

INDICATEUR

1.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m ²	43,90	52,56	59,96	84,44	absence amélioration	72,46
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m ² /poste de travail	11,51	10,33	11,50	10,33	cible atteinte	10,33

Commentaires techniques

Mode de calcul :

1. sous-indicateur 1.1.1 : ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.

- au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre de l'entretien courant, de l'exploitation et la maintenance des bâtiments et du nettoyage des locaux ;
- au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m² des locaux occupés par les services d'administration centrale du MTECT à la charge du programme 217.

2. sous-indicateur 1.1.2 : ratio d'occupation (surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.

- au numérateur : surface utile nette (SUN) en m² des locaux occupés par les services d'administration centrale des MTECT à la charge du programme 217 ;
- au dénominateur : nombre de postes de travail comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1.

Source des données :

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses ;
- les données relatives aux surfaces et aux postes de travail sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1.1.1 : ratio d'entretien courant

L'exécution des dépenses en 2023 (11,2 M€), supérieure à l'exécution prévisionnelle inscrite en PLF 2023 (7,71 M€), justifie une valeur de l'indicateur supérieure à la prévision révisée 2023.

Des travaux d'apurement des factures et une ressource budgétaire en hausse ont conduit à une exécution dynamique des CP. La poursuite des travaux d'entretien courant des bâtiments et l'augmentation des dépenses liées aux prestations de nettoyage justifient ce résultat en hausse. En effet, l'engagement de marchés pluriannuels de nettoyage (destruction de documents confidentiels pour 0,19 M€, dératisation et désinsectisation pour 0,37 M€) et l'exécution de marchés annuels plus tôt dans l'année (enlèvement et traitement de déchets pour 0,16 M€, containers hygiéniques pour 0,31 M€, points d'apports volontaires pour 0,57 M€), ainsi que l'augmentation très importante du coût des produits hygiéniques ont contribué à la

progression des dépenses de nettoyage dès le début de la gestion 2023 (marché UGAP en augmentation de 0,84 M€ par rapport à 2022).

Sous-indicateur 1.1.2 : ratio d'occupation

La valeur de l'indicateur est établie pour 2023 à 10,33 m² par agent. Le ratio est stable par rapport à 2022, qui avait été marqué par le dynamisme des réorganisations et des mouvements des agents.

INDICATEUR

1.2 - Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Efficience de la fonction achat	M€	22,19	19,02	ND	35,54	donnée non renseignée	ND

Commentaires techniques

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur correspond au « gain achat base 12 mois », calculé comme suit :

[(Prix ou coûts dits « de référence », éventuellement révisés selon les termes des marchés pris en considération, et prenant en compte l'évolution du marché économique si celle-ci est supérieure à 4 % en valeur absolue) - (prix ou coûts effectivement négociés après intervention de l'acheteur)] X (volume prévisionnel annuel). La base 12 mois est proratisée à compter de la notification du marché. De ce fait, une partie des gains compte pour l'année N et l'autre pour l'année N+1.

Source des données :

Les données nécessaires au calcul de l'indicateur sont extraites de l'application APPACH (outil interministériel).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des économies d'achat pour 2023 est estimé à 35,54 M€. Toutefois, ce montant reste à consolider par la direction des achats de l'État (DAE). Aucun objectif d'économies achats n'avait été fixé pour 2023.

L'évolution à la hausse des économies d'achat par rapport à 2022 (+66 %, par rapport au résultat définitif établi à 21,35 M€) s'explique par la mesure des économies sur un plus grand nombre de marchés et la notification d'un marché de travaux ayant permis une économie de plus de 5,5 M€.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i>							
<i>Consommation 2023</i>							
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	614 163 997 608 844 369	202 890 127 182 248 251	3 830 000 5 362 096	7 810 761 12 041 393		24 000	828 694 885 808 520 109
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	589 028 029 599 730 393						589 028 029 599 730 393
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"							0 0
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	204 591 360 219 810 410						204 591 360 219 810 410
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	264 595 249 282 195 363						264 595 249 282 195 363
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	671 574 822 597 458 269						671 574 822 597 458 269
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	265 898 066 280 238 238						265 898 066 280 238 238
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	5 054 449						0 5 054 449
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	10 321 500 15 068 885						10 321 500 15 068 885
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	65 706 954 73 305 953						65 706 954 73 305 953
25 – Commission nationale du débat public	3 102 422 2 905 455	964 149 2 821 205					4 066 571 5 726 660
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 501 727 1 375 031	509 158 744 571					2 010 885 2 119 602
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	15 905 476 15 707 526	4 168 545 4 519 329	-5 982	92 896			20 074 021 20 313 769
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	51 703 398 55 985 273						51 703 398 55 985 273
Total des AE prévues en LFI	2 758 093 000	208 531 979	3 830 000	7 810 761	0	2 978 265 740	2 989 795 740
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+10 389 548		+4 375 882 (hors titre 2)			+14 765 430	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+13 483 508		-6 212 490 (hors titre 2)			+7 271 018	
Total des AE ouvertes	2 781 966 056		218 336 132 (hors titre 2)			3 000 302 188	
Total des AE consommées	2 757 679 613	190 333 356	5 356 115	12 134 289	24 000	2 965 527 372	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	614 163 997 608 844 369	179 500 732 172 940 041	41 805 854 40 466 260	7 810 761 11 960 718		843 281 344 834 211 389	844 261 344
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	589 028 029 599 730 393					589 028 029 599 730 393	589 028 029
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"						0 0	0
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	204 591 360 219 810 410					204 591 360 219 810 410	204 591 360
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	264 595 249 282 195 363					264 595 249 282 195 363	264 595 249
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	671 574 822 597 458 269					671 574 822 597 458 269	671 574 822
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	265 898 066 280 238 238					265 898 066 280 238 238	265 898 066
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	5 054 449					0 5 054 449	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	10 321 500 15 068 885					10 321 500 15 068 885	19 371 500
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	65 706 954 73 305 953					65 706 954 73 305 953	65 706 954
25 – Commission nationale du débat public	3 102 422 2 905 455	964 149 3 111 600				4 066 571 6 017 055	5 566 571
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 501 727 1 375 031	509 158 683 541				2 010 885 2 058 572	2 010 885
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	15 905 476 15 707 526	6 729 215 7 459 724		92 896		22 634 691 23 260 145	22 634 691
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	51 703 398 55 985 273					51 703 398 55 985 273	51 703 398
Total des CP prévus en LFI	2 758 093 000	187 703 254	41 805 854	7 810 761	0	2 995 412 869	3 006 942 869
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+10 389 548		+4 375 882 (hors titre 2)			+14 765 430	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+13 483 508		-752 597 (hors titre 2)			+12 730 911	
Total des CP ouverts	2 781 966 056		240 943 154 (hors titre 2)			3 022 909 210	
Total des CP consommés	2 757 679 613	184 194 905	40 466 260	12 053 614	0	2 994 394 393	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	605 059 228 624 459 559	166 397 242 189 642 314	3 382 000 -945 142	10 979 965 11 649 781	785 818 435	787 213 935 824 806 512
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	572 602 476 592 023 193				572 602 476	572 602 476 592 023 193
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	294				0	0 294
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	191 817 142 201 522 059				191 817 142	191 817 142 201 522 059
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	266 892 032 272 289 238				266 892 032	266 892 032 272 289 238
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	655 632 033 646 268 917				655 632 033	655 632 033 646 268 917
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	255 432 514 263 042 596				255 432 514	255 432 514 263 042 596
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	5 629 244				0	0 5 629 244
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	10 205 502 20 179 399				10 205 502	19 555 502 20 179 399
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	61 148 235 66 503 353				61 148 235	61 148 235 66 503 353
25 – Commission nationale du débat public	2 563 432 2 560 348	964 149 2 212 244			3 527 581	5 527 581 4 772 592
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 455 251 1 300 100	509 158 480 838			1 964 409	1 964 409 1 780 938
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 609 197 15 244 014	4 168 545 3 969 769		112 363	18 777 742	18 777 742 19 326 147
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	50 360 879 48 454 136				50 360 879	50 360 879 48 454 136
Total des AE prévues en LFI	2 687 777 921	172 039 094	3 382 000	10 979 965	2 874 178 980	2 886 924 480
Total des AE consommées	2 759 476 450	196 305 166	-945 142	11 762 144		2 966 598 617

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	605 059 228 624 459 559	170 451 028 195 521 146	39 354 065 39 055 800	10 979 965 11 644 985	825 844 286	827 239 786 870 681 490
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	572 602 476 592 023 193				572 602 476	572 602 476 592 023 193
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	294				0	0 294
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	191 817 142 201 522 059				191 817 142	191 817 142 201 522 059

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	266 892 032 272 289 238				266 892 032	266 892 032 272 289 238
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	655 632 033 646 268 917				655 632 033	655 632 033 646 268 917
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	255 432 514 263 042 596				255 432 514	255 432 514 263 042 596
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	5 629 244				0	0 5 629 244
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	10 205 502 20 179 399				10 205 502	19 555 502 20 179 399
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	61 148 235 66 503 353				61 148 235	61 148 235 66 503 353
25 – Commission nationale du débat public	2 563 432 2 560 348	964 149 1 841 575			3 527 581	5 527 581 4 401 923
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 455 251 1 300 100	509 158 496 475			1 964 409	1 964 409 1 796 575
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 609 197 15 244 014	6 729 215 7 399 015		112 363	21 338 412	21 338 412 22 755 392
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	50 360 879 48 454 136				50 360 879	50 360 879 48 454 136
Total des CP prévus en LFI	2 687 777 921	178 653 550	39 354 065	10 979 965	2 916 765 501	2 929 511 001
Total des CP consommés	2 759 476 450	205 258 211	39 055 800	11 757 348		3 015 547 808

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	2 759 476 450	2 758 093 000	2 757 679 613	2 759 476 450	2 758 093 000	2 757 679 613
Rémunérations d'activité	1 658 909 599	1 616 500 237	1 619 971 973	1 658 909 599	1 616 500 237	1 619 971 973
Cotisations et contributions sociales	1 074 832 948	1 116 701 223	1 103 811 331	1 074 832 948	1 116 701 223	1 103 811 331
Prestations sociales et allocations diverses	25 733 903	24 891 540	33 896 308	25 733 903	24 891 540	33 896 308
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	196 305 166	208 531 979	190 333 356	205 258 211	187 703 254	184 194 905
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 253 109	157 733 028	139 955 812	131 205 321	136 904 303	133 860 966
Subventions pour charges de service public	74 052 057	50 798 951	50 377 544	74 052 890	50 798 951	50 333 939
Titre 5 – Dépenses d'investissement	-945 142	3 830 000	5 356 115	39 055 800	41 805 854	40 466 260
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	-945 142	3 830 000	5 321 391	38 725 267	41 805 854	40 357 418
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	34 724	330 533	0	108 842
Titre 6 – Dépenses d'intervention	11 762 144	7 810 761	12 134 289	11 757 348	7 810 761	12 053 614
Transferts aux ménages	8 612	0	133 983	21 183	0	139 367
Transferts aux entreprises	0	0	41 861	0	0	41 861

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Transferts aux autres collectivités	11 753 532	7 810 761	11 958 445	11 736 164	7 810 761	11 872 386
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	24 000	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	24 000	0	0	0
Total hors FdC et AdP		2 978 265 740			2 995 412 869	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+23 873 056			+23 873 056	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 836 608			+3 623 285	
Total*	2 966 598 617	3 000 302 188	2 965 527 372	3 015 547 808	3 022 909 210	2 994 394 393

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	9 863 479	9 050 000	10 389 548	9 863 479	9 050 000	10 389 548
Autres natures de dépenses	4 294 561	2 480 000	4 375 882	4 294 561	2 480 000	4 375 882
Total	14 158 040	11 530 000	14 765 430	14 158 040	11 530 000	14 765 430

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		51 431		51 431				
03/2023		57 692		57 692				
04/2023		13 706		13 706				
05/2023		62 050		62 050				
06/2023		29 970		29 970				
07/2023		7 000		7 000				
08/2023		12 140		12 140				
09/2023		86 229		86 229				
10/2023		12 871		12 871				
11/2023		16 862		16 862				
12/2023		36 560		36 560				
01/2024		79 091		79 091				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		465 602		465 602				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023	334 554		334 554					
03/2023	342 616		342 616					
04/2023	895 779	15 099	895 779	15 099				
05/2023	734 435		734 435					
06/2023	1 014 917	400 000	1 014 917	400 000				
07/2023	1 217 478		1 217 478					
08/2023	1 157 480	1 395 181	1 157 480	1 395 181				
09/2023	1 584 096		1 584 096					
10/2023	1 330 965	360 000	1 330 965	360 000				
11/2023	730 515	225 000	730 515	225 000				
12/2023	1 088 042	1 515 000	1 088 042	1 515 000				
Total	10 430 878	3 910 280	10 430 878	3 910 280				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	14 200 000		14 200 000					
Total	14 200 000		14 200 000					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		135 508						
Total		135 508						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/02/2023		3 392 373		4 332 128				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		3 392 373		4 332 128				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		1 504 217		3 038 013				
Total		1 504 217		3 038 013				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2023					41 330		41 330	
Total					41 330		41 330	

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		66 646		66 650	1 144 955		1 144 955	
20/11/2023						125 938		125 938
20/11/2023	80 963		80 963		383 497		232 823	
Total	80 963	66 646	80 963	66 650	1 144 955	509 435	1 144 955	358 761

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	347 500	320 000	347 500	320 000				
Total	347 500	320 000	347 500	320 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						11 121 799		8 150 627
Total						11 121 799		8 150 627

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	25 059 341	9 794 626	25 059 341	12 132 673	1 186 285	11 631 234	1 186 285	8 509 388

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
520111	Exonération des dons et legs consentis à des associations d'utilité publique de protection de l'environnement et de défense des animaux Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1923 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795-4°</i>	1	1	1
Coût total des dépenses fiscales		1	1	1

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
140104	Exonération des intérêts des livrets de développement durable Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2021 : 24500000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1983 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-9° quater</i>	56	161	161
Coût total des dépenses fiscales		56	161	161

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	614 163 997 608 844 369	214 530 888 199 675 741	829 674 885 808 520 109	614 163 997 608 844 369	229 117 347 225 367 020	844 261 344 834 211 389
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	589 028 029 599 730 393		589 028 029 599 730 393	589 028 029 599 730 393		589 028 029 599 730 393
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"			0 0			0 0
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	204 591 360 219 810 410		204 591 360 219 810 410	204 591 360 219 810 410		204 591 360 219 810 410
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	264 595 249 282 195 363		264 595 249 282 195 363	264 595 249 282 195 363		264 595 249 282 195 363
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	671 574 822 597 458 269		671 574 822 597 458 269	671 574 822 597 458 269		671 574 822 597 458 269
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	265 898 066 280 238 238		265 898 066 280 238 238	265 898 066 280 238 238		265 898 066 280 238 238
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	5 054 449		0 5 054 449	5 054 449		0 5 054 449
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	10 321 500 15 068 885		19 371 500 15 068 885	10 321 500 15 068 885		19 371 500 15 068 885
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	65 706 954 73 305 953		65 706 954 73 305 953	65 706 954 73 305 953		65 706 954 73 305 953
25 – Commission nationale du débat public	3 102 422 2 905 455	964 149 2 821 205	5 566 571 5 726 660	3 102 422 2 905 455	964 149 3 111 600	5 566 571 6 017 055
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 501 727 1 375 031	509 158 744 571	2 010 885 2 119 602	1 501 727 1 375 031	509 158 683 541	2 010 885 2 058 572
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	15 905 476 15 707 526	4 168 545 4 606 243	20 074 021 20 313 769	15 905 476 15 707 526	6 729 215 7 552 620	22 634 691 23 260 145
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	51 703 398 55 985 273		51 703 398 55 985 273	51 703 398 55 985 273		51 703 398 55 985 273
Total des crédits prévus en LFI *	2 758 093 000	220 172 740	2 978 265 740	2 758 093 000	237 319 869	2 995 412 869
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+23 873 056	-1 836 608	+22 036 448	+23 873 056	+3 623 285	+27 496 341
Total des crédits ouverts	2 781 966 056	218 336 132	3 000 302 188	2 781 966 056	240 943 154	3 022 909 210
Total des crédits consommés	2 757 679 613	207 847 759	2 965 527 372	2 757 679 613	236 714 780	2 994 394 393
Crédits ouverts - crédits consommés	+24 286 444	+10 488 372	+34 774 816	+24 286 444	+4 228 373	+28 514 817

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	2 784 289 006	220 172 740	3 004 461 746	2 784 289 006	237 319 869	3 021 608 875
Amendements	-26 196 006	0	-26 196 006	-26 196 006	0	-26 196 006
LFI	2 758 093 000	220 172 740	2 978 265 740	2 758 093 000	237 319 869	2 995 412 869

Crédits de titre 2 :

Pour le titre 2 du programme 217, le montant des ressources prévues dans le projet annuel de performances du programme 217 annexé au PLF 2023 était de 2 784 289 006 €.

Par rapport au projet de loi de finances, l'amendement Sénat II-1138 est venu minorer les ressources de 7 396 006 €, décomposés comme suit :

- -4 041 809 € correspondant aux montants de droit à compensation relatifs au transfert de la gestion des routes et des personnels de la collectivité européenne d'Alsace (CEA) ;
- -457 042 € correspondant aux montants de droit à compensation relatifs au transfert de la gestion des routes et des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ;
- -66 452 € correspondant au transfert des ports maritimes aux départements ;
- +14 317 € au titre des transferts liés à la première décentralisation ;
- -2 845 020 € correspondant aux montants de droit à compensation relatifs au transfert de la gestion des sites Natura 2000.

Par rapport au projet de loi de finances, l'amendement AN II-3106 est venu minorer les ressources de 18 800 000 € afin de tenir compte de l'accélération du règlement dès 2022 de la totalité des indemnités dues aux personnels techniques ayant adhéré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Crédits hors titre 2 : Le montant des ressources hors titre 2 n'a pas évolué entre le PLF et la LFI.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2023, le programme 217 a été modifié par les mouvements réglementaires suivants :

1) Arrêtés de reports (crédits hors titre 2)

- arrêté du 6 février 2023 portant report de crédits (autorisations d'engagement affectées mais non engagées – AENE) : 135 508 € en AE ;
- arrêté du 20 février 2023 portant report de crédits (fonds de concours) : 3 392 373 € en AE et 4 332 128 € en CP .
- arrêté du 10 mars 2023 portant report de crédits (reports généraux) : 1 504 217 € en AE et 3 038 013 en CP.

2) Décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits

Pour les crédits de titre 2 : 347 500 € en provenance du programme 147 – « Politique de la ville » au titre de la mise à disposition des agents exerçant les fonctions de délégués du préfet.

Pour les crédits de hors titre 2 : virement de crédits d'un montant de 320 000 € en AE et CP en provenance du programme 181 « Prévention des risques » au titre du financement du fonctionnement et des expertises du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels.

3) Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transferts de crédits : -1 078 309 € en AE et -1 078 305 € en CP (dont -1 144 955 € en titre 2 en AE et CP) et -20,08 ETPT

Pour les crédits de titre 2 :

- transfert entrant de 121 961 € et 1 ETPT en provenance du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (programme 215 - « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ») au titre du financement d'un poste au secrétariat général des affaires européennes ;
- transfert sortant de 188 570 € et 3 ETPT à destination du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (programme 215 - « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ») au titre du financement du système d'information de l'eau ;
- transfert sortant de 493 896 € et de 8,25 ETPT, à destination du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (programme 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État ») destiné au financement résultant de la création du centre de gestion financière (CGF) des Hauts-de-France ;
- transfert sortant de 402 443 € et de 6,5 ETPT, à destination du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (programme 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État ») destiné au financement résultant de la création du centre de gestion financière (CGF) d'administration centrale ;
- transfert sortant de 182 007 € et de 3,33 ETPT, à destination du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (programme 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État ») destiné au financement résultant de la création du centre de gestion financière (CGF) des Pays de la Loire.

Pour les crédits hors titre 2 :

- divers transferts au titre des prestations informatiques mutualisées, pour un solde de +313 848 € en AE et +313 852 € en CP ;
- transfert sortant de 247 202 € en AE et en CP à destination du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ») au titre du financement des prestations sociales collectives servies aux agents de l'ex-direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI).

4) Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transferts de crédits : -302 534 € en AE et -151 860 € en CP (dont +80 963 € en AE et CP en titre 2) et -0,66 ETPT

Pour les crédits de titre 2 :

- transfert entrant de 703 452 € et 7 ETPT en provenance du ministère de la culture (programme 224 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») au titre des dépenses de personnel d'agents à statut développement durable exerçant leurs fonctions au sein de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques ;
- transfert entrant de 100 000 € en provenance du ministère de la transformation et de la fonction publiques (programme 352 - « Innovation et transformation numérique ») au titre du financement d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG). Le transfert en gestion ne porte pas de transfert d'effectifs ;
- transfert sortant de 94 802 € et 1,5 ETPT à destination du ministère des armées (programme 212 - « Soutien de la politique de la défense ») au titre du financement des postes vacants des ouvriers des parcs et ateliers mis à disposition dans le cadre de la création du service infrastructure de la défense (SID) ;
- transfert sortant de 30 433 € et 0,33 ETPT à destination des services du Premier ministre (programme 129 - « Coordination du travail gouvernemental ») au titre du financement d'un poste non pourvu par voie de mise à disposition ;
- transfert sortant de 60 720 € et 1 ETPT à destination du ministère de l'intérieur (programme 354 - « Administration territoriale de l'État ») au titre du financement d'un agent dans le cadre de la convention départementale sur la gestion des systèmes d'information ;

- transfert sortant de 221 502 € à destination du ministère de l'intérieur (programme 176 – « Police nationale ») au titre du financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV). Le transfert en gestion ne porte pas de transfert d'effectifs ;
- transfert sortant de 315 032 € et 4,83 ETPT à destination du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (programme 156 – « Gestion fiscale et financière de l'État ») au titre du financement des centres de gestion financière.

Pour les crédits hors titre 2 :

- transfert entrant de 120 873 € en AE et en CP en provenance du programme 231 « Vie étudiante » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et destinés au financement des bourses sur critères sociaux des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- transfert sortant de 223 370 € en AE et 72 696 € en CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement de la rénovation de la Cité administrative de Nanterre ;
- transfert sortant de 250 000 € en AE et CP à destination du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et destinés au financement de l'organisation du Forum de Paris sur la paix ;
- transfert sortant de 31 000 € en AE et CP à destination du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et destiné au financement des frais de fonctionnement afférents aux missions de l'ambassadeur chargé des pôles et des enjeux maritimes.

4) Décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transferts de crédits :

- transfert sortant de 125 938 € en AE et en CP en crédits hors titre 2 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du gouvernement ».

Dans le cadre des opérations de fin de gestion, suite à la pré-liquidation de la paye du mois de décembre, 14 200 000 € ont été ouverts sur le programme 217 par arrêté du 6 décembre 2023 pour le financement partiel des mesures suivantes :

- la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 ;
- l'attribution de 1 à 9 points d'indice supplémentaires pour les bas salaires ;
- l'indemnité de pouvoir d'achat de 300 € à 800 € pour les agents percevant une rémunération mensuelle brute égale ou inférieure à 3 250 € ;
- l'augmentation de 50 à 75 %, à compter du 1^{er} septembre 2023, du taux du remboursement partiel des abonnements aux transports collectifs ;
- les nouvelles modalités de versement du forfait mobilités durables ;
- la réforme de l'encadrement supérieur.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Sur le titre 2, les fonds de concours se sont élevés à 10,4 M€ et s'expliquent principalement par le dispositif de remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers de l'État (OPA) mis à disposition des collectivités dans le cadre de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009.

Par ailleurs, 4 375 881 € de crédits de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 ont été rattachés sur le programme 217 en 2023 :

- participation de la commission européenne à des études : 14 734 € ;

- indemnisation de dommages dans le cadre de conventions, transaction ou médiations pénales : 365 € ;
- participations diverses à des actions de communication et de formation : 2 095 000 € ;
- fonds d’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : 735 181 € ;
- investissements d’avenir (transition numérique de l’État et modernisation de l’action publique) : 585 000 € ;
- contribution aux dépenses de personnel et de fonctionnement du service national des oléoducs interalliés (SNOI) : 480 000 € ;
- vente de publications, de documents divers, d’espaces publicitaires et de l’organisation ou la participation à des colloques, conférences, séminaires, salons et locations de salles ou d’espaces : 39 095 € ;
- produits des cessions de biens mobiliers : 68 290 € ;
- rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère : 358 216 €.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	13 790 465	9 268 165	23 058 630	13 790 465	10 125 522	23 915 987
Surgels	0	1 853 633	1 853 633	0	2 025 104	2 025 104
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	13 790 465	11 121 799	24 912 264	13 790 465	12 150 627	25 941 092

Réserve de précaution hors titre 2 :

La réserve initiale sur les crédits hors titre 2 s’est élevée à 9 268 165 € en AE et 10 125 522 € en CP.

En mai 2023, cette réserve a été augmentée par un surgel de 1 853 633 € en AE et 2 025 104 € en CP.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de fin de gestion, le programme 217 a bénéficié d’un dégel partiel des CP de la réserve de précaution à hauteur de 4 M€. Ce dégel a permis le règlement des dépenses engagées au titre du marché d’électricité, touché par la forte hausse des coûts de l’énergie.

Les crédits restants de la réserve de précaution, soit 11,12 M€ en AE et 8,15 M€ en CP, ont été annulés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

■ EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	LFI + LFR 2023	Transferts de gestion 2023	Réalisation 2023	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1052 – Catégorie A	+23,67	11 906,26	11 992,00	+0,34	12 032,28	+39,94
1053 – Catégorie B	+5,00	13 227,82	13 485,00	-12,00	13 160,00	-313,00
1054 – Catégorie C	+3,00	9 754,09	9 543,50	-9,08	9 527,82	-6,60

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
Total	+31,67	34 888,17	35 020,50	-20,74	34 720,10	-279,66

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1052 – Catégorie A	0,00	+32,33	-1,86	+118,88	+67,09	+51,79
1053 – Catégorie B	0,00	-72,93	+61,77	-39,66	+52,23	-91,89
1054 – Catégorie C	0,00	-25,00	-9,57	-179,62	+1,27	-180,89
Total	0,00	-65,60	+50,34	-100,40	+120,59	-220,99

Les mesures de transfert en LFI qui ont été recensées en colonne numérotée (7) correspondent à :

- 73 ETPT entrants au bénéfice de l'action 11 (personnels œuvrant pour les politiques du programme « Affaires maritimes ») en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, correspondant au transfert lié à la mise en place de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) ;
- 1,3 ETPT entrants au bénéfice de l'action 11 (personnels œuvrant pour les politiques du programme « Affaires maritimes ») en provenance du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré », du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, correspondant au transfert des emplois des professeurs techniques de l'enseignement maritime ;
- 1 ETPT entrant au bénéfice de l'action 15 (personnels œuvrant pour les politiques d'urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat) en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » du ministère de l'intérieur et des outre-mer, correspondant à la reprise au sein du pôle ministériel de la MOA puis de la MOE d'un système d'information relatif au suivi et au pilotage des expulsions locatives (Exploc) ;
- 11 ETPT sortants depuis l'action 7 (pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 217 HT2 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » - budget des opérateurs du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires correspondant à l'évolution du schéma d'organisation de l'École nationale des travaux publics de l'État ;
- 69 ETPT sortants depuis l'action 13 (personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité) vers le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires au bénéfice de l'Office français de la biodiversité, correspondant au transfert des laboratoires d'hydrobiologie ;
- 1 ETPT sortant depuis l'action 8 (personnel œuvrant pour les politiques de transport) vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » du ministère de l'intérieur et des outre-mer correspondant au transfert fluvial axe Rhône Saône ;
- 10 ETPT sortants depuis l'action 7 (pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » du ministère de l'intérieur et des outre-mer dans le cadre de la réforme OTE et de la suite de la constitution du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) de la préfecture de la région Île-de-France, correspondant à la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) ;
- 48,9 ETPT sortants depuis l'action 15 (personnels œuvrant pour les politiques du programme urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat) vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'économie, des finances et de la

relance, correspondant au transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;

- 1 ETPT sortant depuis l'action 7 (pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'économie, des finances et de la relance, correspondant à la montée en charge du centre de gestion financière d'administration centrale.

La colonne « corrections techniques » numérotée (8) recouvre l'impact en ETPT des flux d'effectifs non comptabilisés dans l'évolution des emplois à périmètre constant.

VOLUME ET STRUCTURE DES EMPLOIS

Sur le programme 217, les emplois disponibles en gestion s'élevaient à 35 000 ETPT. Le périmètre de gestion prend en compte le solde des effectifs des transferts en gestion, soit - 21 ETPT.

La consommation d'emplois 2023 au périmètre de gestion du programme 217 s'établit à 34 720,1 ETPT, soit une sous-consommation de 279,66 ETPT par rapport au plafond disponible en gestion.

Dans l'analyse de cette sous-consommation du plafond d'emplois, il convient de distinguer l'action 22 (cette action correspond aux effectifs mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales (LRL) du 13 août 2004, de la loi « parcs » n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles correspondant au transfert des parties de services de l'État participant aux missions de gestion du fonds européen de développement régional). En effet, chaque année, la LFI est construite sur des hypothèses qui font l'objet d'ajustements en gestion, notamment sur les droits d'option ou sur les postes devenant vacants en année n. L'écart entre ces prévisions et le réel constaté en gestion induit un écart corrigé dans la loi de finances suivante.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1052 – Catégorie A	1 186,00	257,00	6,62	1 434,00	1 133,00	7,29	+248,00	0,00
1053 – Catégorie B	1 294,00	507,00	6,47	1 312,00	940,00	7,40	+18,00	0,00
1054 – Catégorie C	929,00	467,00	6,61	720,00	503,00	7,77	-209,00	0,00
Total	3 409,00	1 231,00		3 466,00	2 576,00		+57,00	0,00

FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES

Le tableau des flux d'entrées et de sorties ne tient pas compte dans le cadre du suivi du schéma d'emplois :

- des flux constatés pour les effectifs transférés aux collectivités, pour lesquels on n'observe que des flux sortants (action 22) ;
- des flux d'emplois temporaires, correspondant aux agents contractuels de courte durée employés au sein de la même année (dits « vacataires ») ;
- des flux de populations bénéficiant d'un dispositif particulier de recrutement n'impactant pas le schéma d'emplois par instruction de la direction du budget, comme les apprentis ;
- des flux de promotion interne aboutissant à des changements de catégorie d'emplois (concours interne, liste d'aptitude, examen professionnel, etc.).

Le schéma d'emplois arrêté en loi de finances initiale sur le programme 217 est nul.

Le schéma d'emplois 2023 de ce programme, visé par le CBCM dans le cadre de la présentation du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGEC), s'élevait à +50 ETP (+52 A et -2 C), intégrant le report de la sous-exécution 2022 de 50 ETP.

En cours de gestion, le schéma d'emplois 2023 assigné a été ajusté à +62 ETP (+62 A, +2 B et -2 C) pour tenir compte de +12 ETP d'amendements (+10 A et +2 B) au titre de la CRE, des CROSS et du renfort réseau des référents énergie pour la transition énergétique de l'immobilier de l'État.

ENTRÉES

Les entrées au titre des primo-recrutements ont été réalisées à hauteur de 2 576 ETP (dont 1 114 ETP au titre de recrutements externes et 1 462 ETP au titre de mobilités interministérielles entrantes). Par ailleurs, 890 autres entrées ont été comptabilisés au titre par exemple de réintégrations.

SORTIES

Les départs à la retraite constatés : 1 231 ETP, représentant un taux de 3,5 % de la réalisation 2023 du plafond d'emplois.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation				(en ETPT)		
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	3 403,00	2 963,20	+73,00	0,00	+4,30	-8,57	+10,29	-18,86
Services régionaux	17 118,50	16 971,80	-70,00	0,00	+24,61	-49,07	+58,95	-108,02
Opérateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	11 247,00	11 250,50	-58,93	0,00	+16,31	-32,54	+39,07	-71,61
Autres	3 252,00	3 534,60	-9,67	0,00	+5,12	-10,22	+12,28	-22,50
Total	35 020,50	34 720,10	-65,60	0,00	+50,34	-100,40	+120,59	-220,99

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+4,00	3 016,00
Services régionaux	-19,00	17 274,67
Opérateurs	0,00	0,00
Services départementaux	+30,00	11 451,27
Autres	-15,00	3 597,68
Total	0,00	35 339,62

Les données LFI sont présentées au périmètre de budgétisation et les données d'exécution au périmètre de gestion.

Les évolutions des parts relatives de chaque type de service dans le total des ETPT consommés par le ministère d'une année sur l'autre tiennent à la fois aux schémas d'emplois réalisés et aux mesures de transfert et de périmètre.

L'administration centrale comprend : les effectifs de l'action 07 (secrétariat général, inspection générale de l'environnement et du développement durable, hors inspecteurs des missions d'inspection générale territoriales), de l'action 08 (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), hors direction des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), de l'action 11 (DGAMPA), de l'action 13 (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature/ direction de l'eau et de la biodiversité (DGALN/DEB), de l'action 15 (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature/direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages - DGALN/DHUP), de l'action 16 (direction générale de la prévention des risques (DGPR), de l'action 23 (direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et de l'action 28 (commissariat général au développement durable).

Les services régionaux comprennent : les effectifs des services régionaux et interrégionaux ou interdépartementaux, soit ceux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et transports d'Île-de-France (DRIEAT), de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL), des directions interrégionales de la mer (DIRM), des directions interdépartementales des routes (DIR) et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Les services départementaux comprennent : les effectifs des directions départementales interministérielles (DDI), des unités départementales des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL) et préfetures, hors emplois des services mis à disposition des collectivités territoriales.

Les autres services ou entités comprennent : les effectifs des cabinets ministériels, les effectifs de certaines écoles-comme les élèves pour l'ENPC et l'ENTPE, la Commission nationale de débat public (CNDP), l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA), la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les effectifs ministériels des services de l'État en collectivités d'outre-mer, les services techniques centraux et services particuliers comme l'Armement phares et balises (APB) et l'École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM) ainsi que des services à compétence nationale comme le Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH) et le Centre ministériel de gestion des personnels (CMGP), les inspecteurs des missions d'inspection générale territoriales et les effectifs mis à disposition des collectivités territoriales (action 22).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	5 469,75	5 415,58
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	9 165,35	9 199,69
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	2 748,45	2 801,00
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	3 285,75	3 518,29
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	9 137,18	8 567,18
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	3 245,60	3 394,20
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	374,70	247,52
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	812,00	807,31
25 – Commission nationale du débat public	11,00	10,85
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	11,00	13,13

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
	160,00	167,22
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	599,72	578,13
Total	35 020,50	34 720,10
Transferts en gestion		-20,74

En 2023, le programme 217 a regroupé les emplois du pôle ministériel à l'exception des emplois de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) portés par le programme 181. Le plafond d'emplois du programme 217 est réparti entre plusieurs actions miroirs, correspondant aux programmes de politiques publiques du pôle ministériel. Les ETPT consommés au niveau du programme 217 doivent donc être ventilés par action, correspondant aux emplois des programmes de politique publique.

La ventilation des emplois par programme de politique publique prévue en LFI 2023 est globalement respectée en exécution.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
412,00	4,65	0,52

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	1 658 909 599	1 616 500 237	1 619 971 973
Cotisations et contributions sociales	1 074 832 948	1 116 701 223	1 103 811 331
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	841 660 186	881 499 533	858 474 825
– Civils (y.c. ATI)	668 248 070	697 679 678	673 160 525
– Militaires	22 430 776	22 407 739	23 995 037
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	150 981 340	161 412 116	161 319 263
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	14 097 466	11 841 883	13 736 163
Autres cotisations	219 075 296	223 359 807	231 600 343
Prestations sociales et allocations diverses	25 733 903	24 891 540	33 896 308
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	2 759 476 450	2 758 093 000	2 757 679 613
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 917 816 263	1 876 593 467	1 899 204 787
FdC et AdP prévus en titre 2		9 050 000	

L'écart entre la dépense réalisée et budgétée de la cotisation employeur au FSPOEIE s'explique par le dispositif de remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers de l'État (OPA) mis à disposition des collectivités dans le cadre de la loi n° 2009-1291. En effet, la charge financière de cette dépense incombe aux collectivités par un mécanisme de fonds de concours mais est exécutée sur le budget général.

Les dépenses de prestations sociales du programme 217 se sont élevées en 2023 à 33,88 M€ et concernent notamment :

- l'indemnité de pouvoir d'achat (7 M€) ;
- les dépenses consécutives aux accidents de service, de travail et maladies professionnelles qui ont représenté un montant de dépense de 4,7 M€ ;
- les remboursements forfaitaires de transports qui ont bénéficié à 15 093 agents pour un montant de 5,15 M€ ;
- les allocations de retour à l'emploi qui ont concerné 965 agents pour un montant de 5,38 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	1 820,04
Exécution 2022 hors CAS Pensions	1 917,82
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-2,52
Débasage de dépenses au profil atypique :	-95,26
– GIPA	-1,49
– Indemnisation des jours de CET	-8,22
– Mesures de restructuration	-5,12
– Autres dépenses de masse salariale	-80,42
Impact du schéma d'emplois	0,52
EAP schéma d'emplois 2022	7,63
Schéma d'emplois 2023	-7,11
Mesures catégorielles	15,04
Mesures générales	37,26
Rebasage de la GIPA	3,80
Variation du point de la fonction publique	32,39
Mesures bas salaires	1,08
GVT solde	5,28
GVT positif	21,61
GVT négatif	-16,33
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	14,87
Indemnisation des jours de CET	7,61
Mesures de restructurations	2,94
Autres rebasages	4,32
Autres variations des dépenses de personnel	6,19
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,78
Autres variations	4,41
Total	1 899,20

Les principales mesures de transfert et de périmètre impactant le retraitement de l'exécution 2022 sont :

- le débasage des transferts entrants en gestion 2022 (-1,98 M€) ;
- le rebasage des transferts sortants en gestion 2022 (0,18 M€) ;
- les mesures de transferts en base 2023 (1,18 M€) ;
- les mesures de transferts en gestion 2023 (0,46 M€) ;
- les impacts des compensations financières à destination des collectivités dans le cadre des différentes opérations de décentralisation (-2,37 M€).

La ligne « Autres dépenses de masse salariale » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » intègre principalement le versement en 2022 des droits relatifs à l'indemnité spécifique de service et l'indemnité spéciale (soldes ISS) suite à la bascule au RIFSEEP des corps techniques réalisée en 2021 (-75,8 M€) et celle des IPEF réalisée auparavant (-1,21 M€), ainsi que les rétablissements de crédits (8,88 M€).

L'exécution 2022 fait également l'objet d'un retraitement au titre des dépenses couvertes par fonds de concours (-8,92 M€), dont principalement la rémunération des OPA mis à disposition en application de la loi du 26 octobre 2009.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée aux agents éligibles du ministère pour un coût de 3,8 M€ à 6 359 bénéficiaires.

Les revalorisations de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022 et de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 représentent un coût de 33,58 M€. Le chiffrage présenté intègre la revalorisation similaire de la population des marins de commerce.

Le GVT positif s'est élevé à 21,6 M€, soit un taux de 1,89 %, tandis que le GVT négatif a généré une économie de 16,32 M€, soit 0,86 % de la masse salariale totale consommée. Au total, le glissement vieillesse technicité a présenté en 2023 un solde de 5,28 M€, soit 0,28 % de la masse salariale totale consommée.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » intègre principalement les dépenses couvertes par fonds de concours 2023 (8,78 M€), dont principalement la rémunération des OPA mis à disposition en application de la loi du 26 octobre 2009, les rétablissements de crédits (-11,84 M€), l'indemnité pouvoir d'achat (7,09 M€), les services non fait (-1,55 M€) et les indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (1,44 M€).

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » correspond principalement à la revalorisation du remboursement partiel de l'abonnement aux transports (0,4 M€) et des nouvelles modalités de versement du forfait mobilités durables (0,73 M€).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations » comprend notamment le recrutement supplémentaire d'apprentis (1,2 M€), la mise en œuvre de l'allocation forfaitaire de télétravail (2,97 M€) et l'économie relative à la suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (-0,47 M€).

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » intègre principalement les recrutements complémentaires d'apprentis (1,24 M€), l'indemnité forfaitaire de télétravail (0,76 M€), la mise en place de la cotisation patronale « forfait social » liée à la protection sociale complémentaire +0,57 M€) et l'indemnisation des vacances des commissaires enquêteurs (0,51 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1052 – Catégorie A	66 176	72 115	74 148	57 690	63 786	65 412
1053 – Catégorie B	42 924	46 441	45 406	36 815	40 511	39 494
1054 – Catégorie C	36 488	39 977	37 112	30 738	35 617	32 859

Les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent le périmètre de gestion du programme 217.

En ce qui concerne les coûts moyens, les prévisions retenues en PAP 2023 étaient fondées sur les données de l'exécution 2022. Les coûts moyens présentés en RAP correspondent à ceux constatés en exécution 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 544 503	2 885 006
Mesures statutaires suite au rendez-vous salarial 2022	1 450	A, B et C	Divers corps	07-2022	6	1 136 503	2 273 006
Mesures statutaires des catégories B	10 030	B	Divers corps	09-2022	8	408 000	612 000
Mesures statutaires						2 227 427	3 013 208
Modalité d'accès à l'échelon spécial	10	A	Officiers de port	01-2023	12	15 000	15 000
Mesure en faveur des IPEF	60	A	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts	01-2023	12	200 000	200 000
Mesures en faveur des agents dits "Berkani" et "RIN/RIL"	80	C	Contractuels	01-2023	12	151 000	151 000
Marins - négociation collective annuelle obligatoire	150	C	Marins du commerce	01-2023	12	130 000	130 000
Réforme de l'encadrement supérieur	360	A	Divers corps	01-2023	12	945 646	945 646
Mesures statutaires suite au rendez-vous salarial 2023	2 775	A, B et C	Divers corps	07-2023	6	785 781	1 571 562
Mesures indemnitaires						11 272 056	11 584 556
Pacte enseignants	110	A	Divers corps	09-2023	4	156 250	468 750
Réforme de l'encadrement supérieur	360	A	Divers corps	01-2023	12	2 818 000	2 818 000
Nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM)	500	A, B et C	Divers corps	01-2023	12	922 806	922 806
Mesures indemnitaires en faveur des ouvriers des parcs et ateliers (OPA)	850	A, B et C	Ouvriers des parcs et ateliers	01-2023	12	277 000	277 000
Reconstruction régime indemnitaire PETPE	4 250	C	Personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat	01-2023	12	1 510 000	1 510 000
Clause de réexamen de l'IFSE	5 200	A, B et C	Divers corps	01-2023	12	1 200 000	1 200 000
Diverses mesures liées à la mise en œuvre du RIFSEEP	25 000	A, B et C	Divers corps	01-2023	12	4 388 000	4 388 000
Total						15 043 986	17 482 770

Au titre de l'année 2023, les personnels du MTECT ont bénéficié de mesures catégorielles à hauteur de 7,6 M€ (hors CAS pensions), dont notamment divers mesures RIFSEEP (4,38 M€) et des mesures indemnitaires en faveur des personnels d'exploitation des travaux public de l'État (1,5 M€) et des militaires dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des militaires (0,92 M€).

Cette enveloppe a été abondée en cours de gestion à hauteur de 7,45 M€ permettant de mettre en œuvre des mesures selon des orientations interministérielles dont notamment la réforme de l'encadrement supérieur de l'État (3,76 M€), et des mesures statutaires suite au rendez-vous salarial 2022 et 2023 (2,49 M€) et une clause de réexamen (1,2 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	26 371	4 936 134		4 936 134
Logement	35 162	430 000		430 000
Famille, vacances	35 162	2 342 848		2 342 848
Mutuelles, associations	35 162	6 116 376		6 116 376
Prévention / secours	35 162	3 040 494		3 040 494
Autres	35 162	1 141 867		1 141 867
Total		18 007 719		18 007 719

Dépenses pluriannuelles

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CBI POUR L'ACHAT DE LA TOUR SÉQUOIA

La tour Séquoia (auparavant appelée tour Esplanade) est située à proximité immédiate de l'Arche, et a été libérée par son occupant précédent fin 2013. Elle a d'abord été louée par l'État et rénovée par le propriétaire en 2014, pour permettre l'installation de 2 500 agents d'administration centrale en mars 2015.

L'option d'achat prévue dans le bail civil a été levée le 30 juin 2015, et le crédit-bail pour l'acquisition de cette tour a été signé pour un montant de 541,08 M€. Le partenaire retenu au terme de la procédure est composé de l'alliance de deux sociétés : la Banque Postale Crédit Entreprise (LBPCE) et la Deutsche Pfandbriefbank AG (DP AG).

Le crédit-bail doit se terminer le 31 janvier 2033 et le coût global du contrat sur l'ensemble de la période est de 622,24 M€.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	496 717 002	501 521 193	0	0	0	0	0	0	-16 941 000
	140 428 963	140 428 963	25 349 628	25 349 628	26 311 772	26 311 772	27 284 626	28 312 927	232 088 086
Fonctionnement	18 795 869	17 362 485	2 746 433	2 630 418	2 777 387	2 684 341	2 808 761	2 840 563	16 874 094
	18 795 869	18 708 611	2 746 433	2 627 563	2 777 387	2 684 341	2 808 761	2 840 563	16 874 094
Financement	49 818 769	49 711 545	6 286 797	6 286 798	5 796 733	5 796 733	5 302 956	4 760 833	23 652 965
	49 818 769	49 394 955	6 286 797	6 286 797	5 796 733	5 796 733	5 302 956	4 760 833	23 652 965

MARCHÉ DE PARTENARIAT / BEA DE RÉNOVATION DE LA GRANDE ARCHE DE LA DÉFENSE

Ce bail a pour objet la rénovation de la paroi sud de la Grande Arche, propriété de l'État.

Les travaux de régénération de cet immeuble, indispensables compte tenu de l'obsolescence des équipements et nécessaires pour densifier l'occupation, font l'objet d'un bail emphytéotique administratif (BEA) et d'un contrat de location en retour, sur une durée de 20 ans, soit jusqu'en 2034.

La procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2013. Ce dialogue s'est achevé en juin 2014.

La signature des contrats a été réalisée le 30 septembre 2014, avec la société Eiffage/Armanéo, pour 292,72 M€.

Le coût global du contrat sur l'ensemble de la période est de 352,42 M€.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	244 695 377	248 036 748	-2 771 555	-2 771 555	-2 196 844	-2 196 844	-1 610 026	-1 461 058	-5 730 522
	51 180 695	51 180 695	10 638 437	10 638 437	11 228 069	11 228 069	11 791 638	10 999 604	135 086 929
Fonctionnement	14 586 460	17 234 837	3 113 061	3 659 677	3 105 427	4 326 130	3 094 502	3 084 719	26 700 305
	14 586 460	17 003 825	3 113 061	3 613 887	3 105 427	3 296 489	3 094 502	3 084 719	26 700 305
Financement	26 115 483	26 156 585	5 183 394	5 183 394	4 799 192	4 799 192	4 447 134	5 451 853	21 808 561
	26 115 483	26 156 585	5 183 394	5 183 394	4 799 192	4 799 192	4 447 134	5 451 853	21 808 561

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 218 336 132	CP ouverts en 2023 * (P1) 240 943 154
AE engagées en 2023 (E2) 207 847 759	CP consommés en 2023 (P2) 236 714 780
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 109 329	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 78 177 939
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 10 379 043	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 158 536 841

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 565 335 037					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 79 017					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 565 414 055	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 78 177 939	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 487 236 115	
AE engagées en 2023 (E2) 207 847 759	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 158 536 841	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 49 310 918	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 536 547 034	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 88 169 614
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 448 377 420

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer (engagements non couverts par des paiements) constatés à l'issue de la gestion 2022 était de 563,51 M€. Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2023 est de 207,84 M€.

Ces montants ne tiennent pas compte de l'impact des retraits d'AE résultant de la clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2023, soit 8,41 M€. En prenant en compte ces retraits d'AE, le montant total des engagements antérieurs à 2022 non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 est de 555,10 M€ et celui des engagements réellement opérés en 2023 sur le programme 217 est de 216,26 M€.

Au cours de l'exercice 2023, des paiements ont été réalisés à hauteur de 236,71 M€. Sur ce montant, 158,54 M€ ont permis de solder des engagements de l'année 2023 et 78,18 M€ ont permis de solder des engagements réalisés les années antérieures.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 534,64 M€. Ce montant total des restes à payer enregistrés fin 2023 est en baisse de 30,70 M€ par rapport à ceux enregistrés en fin d'année 2022. Cette diminution est principalement liée à l'évolution des dépenses immobilières de l'administration centrale.

En 2024, un volume de CP de 77,79 M€ sera consacré au règlement de ces restes à payer. L'essentiel de ces paiements est constitué des échéances des contrats du bail emphytéotique de la Grande Arche et du crédit-bail de la tour Séquoia, qui s'exécutent sur plus de vingt annuités.

Justification par action

ACTION

07 – Pilotage, support, audit et évaluations

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	614 163 997	215 510 888	829 674 885	614 163 997	230 097 347	844 261 344
	608 844 369	199 675 741	808 520 109	608 844 369	225 367 020	834 211 389

Les crédits de titre 2 portés par l'action 07 permettent la rémunération des agents en poste sur des missions transverses en administration centrale, services régionaux (DREAL, DRI, DEAL) et départementaux (DDI notamment) et représentent 5 415,6 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	614 163 997	608 844 369	614 163 997	608 844 369
Rémunérations d'activité	277 628 508	278 582 708	277 628 508	278 582 708
Cotisations et contributions sociales	323 833 753	317 516 487	323 833 753	317 516 487
Prestations sociales et allocations diverses	12 701 736	12 745 173	12 701 736	12 745 173
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	203 870 127	182 248 251	180 480 732	172 940 041
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	153 071 176	131 870 707	129 681 781	122 606 102
Subventions pour charges de service public	50 798 951	50 377 544	50 798 951	50 333 939
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 830 000	5 362 096	41 805 854	40 466 260
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 830 000	5 327 372	41 805 854	40 357 418
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		34 724		108 842
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 810 761	12 041 393	7 810 761	11 960 718
Transferts aux ménages		133 983		139 367
Transferts aux entreprises		41 861		41 861
Transferts aux autres collectivités	7 810 761	11 865 549	7 810 761	11 779 490
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		24 000		
Dotations en fonds propres		24 000		
Total	829 674 885	808 520 109	844 261 344	834 211 389

SOUS-ACTION 1 : FONCTION JURIDIQUE

	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Conseil et assistance aux directions d'administration centrale et aux services	150 000	150 000	33 312	33 312

déconcentrés				
Protection statutaire des fonctionnaires	70 000	70 000	79 518	79 518
Indemnités liées aux accidents de la circulation impliquant un véhicule de service	175 000	175 000	167 116	166 862
Autres contentieux	600 000	600 000	166 668	167 868
Total	995 000	995 000	446 614	447 560

Après le traitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant au titre de la sous-action 1 s'élève à 446 614 € en AE et 447 560 € en CP.

Dans le domaine du **conseil et de l'assistance** aux directions d'administration centrale et aux services déconcentrés, l'écart s'explique par l'abandon du projet de confier à un cabinet d'avocat la défense de l'État dans la quarantaine de contentieux constituant une série d'inondations en vallée du Rhône pour un montant de 80 000 €.

Pour la **protection statutaire des fonctionnaires et l'indemnisation liées aux accidents**, la consommation est relativement proche de la prévision, malgré la difficulté d'anticiper différents paramètres tels que le nombre de demandes, l'intervention de cabinets d'avocat pour les dossiers complexes, ou encore la variation du montant des indemnités versées.

Enfin, l'écart lié aux **autres contentieux** s'explique par le fait que l'État n'a pas été condamné dans nombre de recours de plein contentieux. Dans ce domaine, la consommation de crédits dépend largement du rythme du calendrier des juridictions et du sens des décisions juridictionnelles, par nature difficilement prévisibles.

SOUS-ACTION 2 : FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES RATTACHÉS

	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Aménagements et déménagements	246 472	212 961	453 471	313 756
Frais de déplacement, de mission et de représentation	4 216 000	4 216 000	3 339 457	3 136 792
Congés bonifiés, frais de changement de résidence, indemnisation des stagiaires	851 970	851 970	1 251 203	987 528
Parc automobile et taxis	954 488	824 633	1 371 787	1 123 297
Fournitures de bureau, papier, reprographie, affranchissement	3 693 875	1 220 726	2 525 595	1 647 644
Documentation et presse	525 000	525 000	786 492	726 341
Information et communication	1 994 450	1 994 450	4 510 858	4 196 198
Études	1 785 000	1 785 000	1 613 856	1 410 788
Fonctionnement de services et sites distants	3 621 000	3 621 000	3 556 347	4 232 219
Autres dépenses de fonctionnement courant	2 491 790	2 318 910	1 509 796	1 763 323
Total	20 380 045	17 570 650	20 918 861	19 537 886

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses hors titre 2 de la sous-action 2 s'élève à 20 918 861 € en AE et 19 537 886 € en CP.

Par titre, l'exécution s'élève à :

- 20 144 565 € en AE et 18 750 427 € en CP sur le titre 3 ;
- 401 986 € en AE et 397 810 € en CP sur le titre 5 ;
- 372 310 € en AE et 389 649 € en CP sur le titre 6.

Les principaux écarts avec la prévision sont les suivants :

- **sur les dépenses d'aménagements et déménagements**, la poursuite de la réorganisation et le déménagement depuis 2022 de plusieurs directions métiers (DGITM/DMR, DGALN), ainsi que l'achat de stock de différents mobiliers pour les cabinets ministériels et le site de Nanterre ont engendré des dépenses supplémentaires ;
- **sur les dépenses d'automobiles et de taxi**, la sur-exécution comparativement à la prévision s'explique par l'augmentation du prix du carburant, le renouvellement de la flotte automobile ainsi que l'acquisition de véhicules ;
- **sur les fournitures de bureau, le papier, la reprographie et l'affranchissement** : le parc de copieur a été drastiquement revue à la baisse en 2023 avec le retrait de 43 % des équipements répertoriés comme non nécessaires aux usagers. De nombreuses imprimantes individuelles ont également été remplacées par des copieurs à usage collectif. La consommation en CP recouvre les charges à payer 2022. Par ailleurs, concernant l'affranchissement, l'exécution, comme en 2022, poursuit une logique de rationalisation de l'activité et donc de la réduction des dépenses ;
- **sur les dépenses d'information et de communication** : le niveau élevé de la dépense s'explique par les frais d'organisation des négociations sur le traité plastique et de divers événements (COP 28, salon des maires, etc.)
- concernant les **études**, la sous-exécution est liée en partie au report de plusieurs études initialement envisagées. Par ailleurs, il y a eu une moindre consommation que prévue des services déconcentrés lauréats de l'appel à projets services publics écoresponsables - biodiversité et des facturations en fin d'année moins importantes que prévues initialement ;
- **les frais de déplacements et de représentation** sont en baisse par rapport à 2023, grâce notamment à des dépenses plus faibles pour les cabinets.

SOUS-ACTION 3 : IMMOBILIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES RATTACHÉS

	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Loyers marchands et charges	18 973 528	18 973 528	16 256 786	16 511 704
Gardiennage	10 910 000	5 860 000	11 313 088	5 583 896
Accueil	660 000	660 000	418 283	469 097
Sécurité incendie	2 070 000	2 070 000	2 044 273	1 764 615
Entretien courant	1 582 400	1 582 400	2 062 636	2 145 262
Nettoyage	2 927 632	2 927 632	3 160 782	3 129 392
Énergie et fluides	14 200 000	4 200 000	8 913 363	7 678 552
Exploitation et maintenance des bâtiments	3 200 000	3 200 000	5 744 302	5 932 956
Total dépenses de fonctionnement	54 523 560	39 473 560	49 913 513	43 215 473
Loyers marchands et charges locatives- investissement	0	37 835 854	863 603	37 539 840
Investissements immobiliers de l'administration centrale- investissement	3 830 000	3 970 000	5 495 653	1 342 948
Total dépenses d'investissement	3 830 000	41 805 854	6 359 257	38 882 788
Total	58 353 560	81 279 414	56 272 769	82 098 261

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant et d'investissement de la sous-action 3 s'élève à 56 272 769 € en AE et 82 098 261 € en CP.

Dépenses de fonctionnement :

- **loyers et charges** : la sous-exécution se justifie à la fois par la prise en compte des rétablissements de crédits et par le niveau des charges locatives, plus faibles que prévues ;
- **gardiennage** : la sur-consommation en AE se justifie par l'augmentation des coûts de personnel et des prestations. En revanche, la baisse des CP résulte notamment des mesures de sobriété énergétique mises en œuvre courant 2023 avec la fermeture ponctuelle des sites de la Défense. Il en va de même pour les prestations d'**accueil** en AE et en CP.
- **sécurité incendie** : la sous-exécution des prestations de sécurité incendie des immeubles se justifie par le dépôt tardif ou erroné de factures en fin d'année 2023 ;
- s'agissant des dépenses d'**entretien courant** ou de **nettoyage**, l'écart découle de l'augmentation du coût des matières premières et de la main-d'œuvre ;
- **énergie et fluides** : la sous-exécution en AE se justifie par la révision du coût de l'énergie annoncé en juillet 2023. La prévision de l'engagement du nouveau marché d'électricité 2024-2026 était estimé au coût de l'électricité de 2022. La consommation en CP recouvre les restes à payer du marché engagé en 2022 ;
- **exploitation et maintenance des bâtiments** : la sur-exécution s'explique principalement par les opérations de maintenance sur les équipements des immeubles de grande hauteur de la Défense, notamment les ascenseurs.

Dépenses d'investissement :

- l'écart sur les **loyers marchands et charges locatives investissement** s'explique par des surcoûts intervenus en phase de construction. S'agissant des **investissements immobiliers de l'administration centrale**, l'écart en AE est lié au report d'opérations de 2022 sur 2023 (rénovation de la chaufferie de Saint-Germain et de l'alimentation du réseau de chauffage urbain). La sous-exécution des CP s'explique par le décalage d'opérations.

SOUS-ACTION 4 : SERVICES NUMÉRIQUES - FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Services bureautiques : Gestion du poste de travail	6 065 000	6 385 367	6 428 723	5 580 530
Services bureautiques : Télécommunications individuelles	3 000 000	750 000	2 961 950	925 471
Total construction de l'environnement de travail numérique	9 065 000	7 135 367	9 390 674	6 506 001
Domaines d'échanges	7 576 123	4 546 607	4 044 795	3 780 310
Service d'hébergement applicatif	9 840 500	9 479 500	10 097 086	9 859 681
Service de sécurité	1 393 333	1 228 365	1 152 202	719 975
Service de transports de données – Réseaux informatiques	4 140 123	4 516 607	2 628 588	3 172 849
Services mutualisés	5 675 729	4 487 362	6 429 445	5 273 827
Total politique technique et fonctionnement des infrastructures du ministère	28 625 808	24 258 441	24 352 116	22 806 642
Système d'information « Gestion de la documentation et de la connaissance	1 080 000	1 080 000	287 896	394 335
Système d'information « Moyens généraux et immobiliers	1 180 000	1 256 000	1 141 456	1 374 735
Système d'information « Finances »	1 790 000	1 790 000	2 758 688	2 182 577
Système d'information « Affaires juridiques »	510 000	510 000	869 440	655 981
Système d'information « Ressources humaines »	4 675 000	5 366 000	4 720 154	4 342 696
SI Pilotage et contrôle de gestion	0	0	11 682	9 640
Total exploitation et évolution des systèmes d'information des activités support	9 235 000	10 002 000	9 789 315	8 959 963
Total	46 925 808	41 395 808	43 532 105	38 272 605

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant et d'investissement de la sous-action 4 s'élève à 43 532 105 € en AE et 38 272 605 € en CP.

S'agissant des écarts relatifs à la **construction de l'environnement de travail numérique**, l'écart en AE s'explique notamment par la souscription de services additionnels de Webconférence pour les utilisateurs d'administration centrale ainsi que par le remplacement d'appareils défectueux. L'écart en CP s'explique par un décalage du marché d'infogérance SCC ainsi que par l'annulation d'une commande de téléphonie mobile.

Concernant la **politique technique et fonctionnement des infrastructures**, la sous-consommation en AE et en CP s'explique notamment par le report du projet Bleu suite à la circulaire sur le cloud souverain, par la prise en charge par l'ANSSI du paiement de licences logiciels de cryptage, par la re-priorisation et le décalage d'études et de projets et par la prise en charge d'actions relatives au RIE sur les crédits du plan de relance. Par ailleurs, dans le domaine des services mutualisés, le programme 217 a pris en charge des besoins complémentaires nécessaires à l'accompagnement des starts up de la Fabrique numérique.

Enfin, la sur-consommation des crédits en AE relatifs à l'**exploitation et évolution des systèmes d'information des activités support** est due en partie à des besoins plus importants sur les projets relatifs aux systèmes d'information financière et juridique. En CP, la consommation est plus faible que prévue, dans le domaine du SIRH transverse et sur le SI « vote électronique ». Par ailleurs, des crédits relatifs au SI Gestion de la documentation ont été exécutés via le décret de transfert interministériel VAS.

SOUS-ACTION 5 : MOYENS HORS TITRE 2 CONSACRÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prestations et soutien aux initiatives locales	3 195 000	3 195 000	2 975 126	3 542 685
Politique en matière de restauration collective	7 034 194	7 034 194	4 974 617	4 936 134
Prévention des risques professionnels	2 387 349	2 387 349	3 106 297	3 042 290
Subventions aux partenaires associatifs	4 900 000	4 900 000	5 364 520	5 346 539
Recrutement, insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	300 000	300 000	1 034 441	1 007 839
Total dépenses d'action sociale	17 816 543	17 816 543	17 455 000	17 875 488
Dispositifs de formation individuelle et professionnalisation	400 000	400 000	331 471	378 760
Recrutements et organisation des concours	900 000	900 000	1 318 565	882 550
Centres de valorisation des ressources humaines	5 141 000	5 141 000	5 992 436	4 038 154
IPEC : Formation et fonctionnement	638 619	638 619	766 523	752 226
Total dépenses de formation	7 079 619	7 079 619	8 408 996	6 051 690
Remboursement du coût du personnel mis à disposition	1 800 000	1 800 000	1 075 449	1 327 981
Versement aux opérateurs	0	0	36 105	0
Relations sociales	485 000	485 000	482 814	388 431
Total	27 181 162	27 181 162	27 458 364	25 643 590

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant, d'investissement et d'intervention de la sous-action s'élève à 27 458 364 € en AE et 23 643 590 € en CP.

La dépense globale d'action sociale et prévention des risques professionnels est relativement proche de la prévision initiale, avec des évolutions différenciées selon les postes de dépenses. Les dépenses de restauration collective sont inférieures aux prévisions, notamment en raison des difficultés rencontrées par certains services pour conventionner avec des prestataires dans le cadre de l'extension de l'harmonisation tarifaire dans les DIR et les DIRM. En revanche, les dépenses de prévention des risques ont fait l'objet d'une augmentation par rapport au prévisionnel suite à la passation de nouveaux contrats avec des services de santé au travail.

Les dépenses relatives aux subventions aux partenaires associatifs sont supérieures aux prévisions suite au renouvellement de l'ensemble des comités locaux d'action sociale. Par ailleurs, les dépenses de recrutement, insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ont été financées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) via fonds de concours. Au global, en s'établissant à 5 364 520 € AE et 5 346 539 € CP, la consommation est en hausse par rapport à 2022, dans un contexte marqué par la signature des nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2026 des associations partenaires de l'action sociale ministérielle.

La consommation des **activités de formation** est supérieure à la prévision en AE et inférieure en CP. En effet, sur l'activité « recrutement et organisation des concours », la mise en place en fin d'année d'une campagne de communication non programmée a entraîné une surconsommation d'AE. La sous-consommation en CP est liée d'une part, à une dotation en AE suite au transfert des missions de l'ex-ENTE

sur l'activité CMVRH et d'autre part, à l'engagement tardif d'un bail, du fait de la défaillance du bailleur, n'a pas permis de procéder au paiement des loyers correspondants.

Concernant les dépenses de **personnel HT2**, l'écart entre prévision et exécution s'explique d'une part, par l'évolution de l'imputation de la rémunération des commissaires-enquêteurs. Celle-ci était réalisée jusqu'alors via un fonds d'indemnisation et relevait des dépenses de fonctionnement. Depuis une réforme intervenue en 2023, leur rémunération relève désormais du titre 2 (dépenses de personnel) et d'autre part, par le versement d'une subvention au-delà des dates de fin de gestion sur l'activité relative aux relations sociales.

SOUS-ACTION 6 : ACTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Participation à l'élaboration des normes et de la législation dans le cadre communautaire - fonctionnement	149 000	149 000	75 603	64 779
Appui et soutien des intérêts français dans le dispositif international - fonctionnement	1 374 500	1 374 500	279 927	276 663
Total dépenses de fonctionnement	1 523 500	1 523 500	355 530	341 442
Participation à l'élaboration des normes et de la législation dans le cadre communautaire - intervention	114 500	114 500	244 456	244 456
Appui et soutien des intérêts français dans le dispositif international - intervention	4 583 729	4 583 729	4 753 173	4 730 396
Partenariat associatif - intervention	2 977 532	2 977 532	2 955 420	2 946 920
Total dépenses d'interventions	7 675 761	7 675 761	7 953 049	7 921 772
Total	9 199 261	9 199 261	8 308 579	8 263 214

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant et d'intervention de la sous-action 6 s'élève à 8 308 579 € en AE et 8 263 214 € en CP.

Sur les dépenses de fonctionnement, l'écart s'explique essentiellement par des dépenses plus faibles que prévues pour l'organisation d'événements internationaux (COP 28, sommet One planet, sommet du Comité intergouvernemental de négociation du traité plastique), ainsi que pour le marché d'assistance à la mise en place du programme européen Life+. Ces crédits ont été réorientés vers des actions d'intervention. Par ailleurs, les 250 000 € prévus pour l'organisation du forum de Paris sur la paix ont été transférés au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Sur les dépenses d'intervention, l'écart est lié au fait que plusieurs contributions volontaires non prévues initialement se sont ajoutées (soutien au processus « criminalité environnementale », soutien au secrétariat HAC Nature 2.0, soutien à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement et contribution à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Par ailleurs, une contribution obligatoire a été versée par anticipation à une organisation transalpine tandis que deux subventions prévues pour des associations européennes n'ont pas été versées.

Par ailleurs, les dépenses relatives au partenariat associatif restent globalement conformes à la prévision.

SOUS-ACTION 7 : FONCTIONNEMENT COURANT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (IGEDD)

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant au titre de la sous-action 7 s'élève à 902 386 € en AE et 915 156 € en CP pour une prévision de 697 101 € en AE et en CP.

L'écart à la prévision s'explique notamment par un virement de crédits de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour d'une part pourvoir aux besoins d'installation d'un bureau enquête accident « Risques » (BEA-RI) mis en place consécutivement à l'accident industriel survenu le 26 septembre 2019 à Rouen (incendie de l'usine Lubrizol) et d'autre part prendre en charge le versement de la subvention à l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Par ailleurs, un rétablissement de crédits de 178 000 €, attendu initialement en 2022, a été perçu en 2023.

SOUS-ACTION 8 : MOYENS CONSACRÉS A L'ENPC ET L'ENTPE

Activités	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)	28 753 403	28 753 403	28 264 881	28 264 881
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)	22 045 548	22 045 548	21 923 867	21 923 867
Total	50 798 951	50 798 951	50 188 748	50 188 748

L'écart entre la prévision et l'exécution est détaillé dans le volet « opérateurs ».

ACTION

08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	589 028 029	599 730 393	589 028 029	589 028 029	599 730 393	589 028 029
						599 730 393

Les crédits de titre 2 portés par l'action 08 permettent la rémunération des agents œuvrant pour les actions du programme « politiques de transport » en poste en administration centrale, service régionaux (DREAL, DRI, DEAL et DIR), départementaux (DDTM) et représentent 9 199,7 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	589 028 029	599 730 393	589 028 029	599 730 393
Rémunérations d'activité	371 122 448	374 076 286	371 122 448	374 076 286
Cotisations et contributions sociales	214 750 852	220 055 316	214 750 852	220 055 316

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	3 154 729	5 598 791	3 154 729	5 598 791
Total	589 028 029	599 730 393	589 028 029	599 730 393

ACTION**09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION**11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	204 591 360		204 591 360	204 591 360		204 591 360
	219 810 410		219 810 410	219 810 410		219 810 410

Les crédits de titre 2 portés par l'action 11 permettent la rémunération des agents oeuvrant pour les politiques du programme « Affaires maritimes » en poste en administration centrale, service régionaux (DREAL, DRI, DEAL et DIRM), soit 2 801 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	204 591 360	219 810 410	204 591 360	219 810 410
Rémunérations d'activité	127 700 968	136 640 970	127 700 968	136 640 970
Cotisations et contributions sociales	75 700 919	81 145 201	75 700 919	81 145 201
Prestations sociales et allocations diverses	1 189 473	2 024 239	1 189 473	2 024 239
Total	204 591 360	219 810 410	204 591 360	219 810 410

ACTION

13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Personnels œuvrant pour la	264 595 249		264 595 249	264 595 249		264 595 249

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	264 595 249	282 195 363	264 595 249	282 195 363
Rémunérations d'activité	165 013 784	174 969 363	165 013 784	174 969 363
Cotisations et contributions sociales	97 984 377	104 263 332	97 984 377	104 263 332
Prestations sociales et allocations diverses	1 597 088	2 962 669	1 597 088	2 962 669
Total	264 595 249	282 195 363	264 595 249	282 195 363

ACTION

15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme,	671 574 822	597 458 269	671 574 822	671 574 822	597 458 269	671 574 822
			597 458 269			597 458 269

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
territoires et aménagement de l'habitat						

Les crédits de titre 2 portés par l'action 15 permettent la rémunération des agents œuvrant pour les politiques d'aide à l'accès au logement et urbanisme, territoires, et amélioration de l'habitat, en poste administration centrale, service régionaux (DREAL, DRI, DEAL) et départementaux (DDI notamment), soit 8 567,2 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	671 574 822	597 458 269	671 574 822	597 458 269
Rémunérations d'activité	414 936 193	369 109 926	414 936 193	369 109 926
Cotisations et contributions sociales	252 814 399	222 099 582	252 814 399	222 099 582
Prestations sociales et allocations diverses	3 824 230	6 248 762	3 824 230	6 248 762
Total	671 574 822	597 458 269	671 574 822	597 458 269

ACTION

16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	265 898 066 280 238 238		265 898 066 280 238 238	265 898 066 280 238 238		265 898 066 280 238 238

Les crédits de titre 2 portés par l'action 16 permettent la rémunération des agents œuvrant pour les politiques de la prévention des risques en poste administration centrale, service régionaux (DREAL, DRI, DEAL) et départementaux (DDI notamment), soit 3 394,2 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	265 898 066	280 238 238	265 898 066	280 238 238
Rémunérations d'activité	166 028 881	175 088 702	166 028 881	175 088 702
Cotisations et contributions sociales	98 245 729	102 281 233	98 245 729	102 281 233
Prestations sociales et allocations diverses	1 623 456	2 868 303	1 623 456	2 868 303
Total	265 898 066	280 238 238	265 898 066	280 238 238

ACTION

18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	5 054 449		5 054 449	5 054 449		5 054 449
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		5 054 449		5 054 449
Rémunérations d'activité		3 019 062		3 019 062
Cotisations et contributions sociales		1 978 986		1 978 986
Prestations sociales et allocations diverses		56 401		56 401
Total		5 054 449		5 054 449

ACTION**22 - Personnels transférés aux collectivités territoriales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	19 371 500	15 068 885	19 371 500	19 371 500	15 068 885	19 371 500
			15 068 885			15 068 885

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 371 500	15 068 885	19 371 500	15 068 885
Rémunérations d'activité	15 064 524	10 260 851	15 064 524	10 260 851
Cotisations et contributions sociales	4 292 273	4 611 507	4 292 273	4 611 507
Prestations sociales et allocations diverses	14 703	196 527	14 703	196 527
Total	19 371 500	15 068 885	19 371 500	15 068 885

ACTION

23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	65 706 954		65 706 954	65 706 954		65 706 954
	73 305 953		73 305 953	73 305 953		73 305 953

Les crédits de titre 2 portés par l'action 23 permettent la rémunération des agents œuvrant notamment pour les politiques de l'énergie et du climat, en poste en administration centrale et services régionaux (DREAL, DEAL), soit 807,3 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	65 706 954	73 305 953	65 706 954	73 305 953
Rémunérations d'activité	40 965 675	47 318 156	40 965 675	47 318 156
Cotisations et contributions sociales	24 344 135	25 339 280	24 344 135	25 339 280
Prestations sociales et allocations diverses	397 144	648 518	397 144	648 518
Total	65 706 954	73 305 953	65 706 954	73 305 953

ACTION**25 – Commission nationale du débat public**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Commission nationale du débat public	3 102 422	2 464 149	5 566 571	3 102 422	2 464 149	5 566 571
	2 905 455	2 821 205	5 726 660	2 905 455	3 111 600	6 017 055

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant au titre de l'action 25 s'élève à 2 836 607 € en AE et 3 111 600 € en CP.

Les crédits de titre 2 portés par l'action 25 permettent la rémunération de 10,9 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 102 422	2 905 455	3 102 422	2 905 455
Rémunérations d'activité	2 110 125	2 099 030	2 110 125	2 099 030
Cotisations et contributions sociales	988 180	800 162	988 180	800 162
Prestations sociales et allocations diverses	4 117	6 263	4 117	6 263
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 464 149	2 821 205	2 464 149	3 111 600
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 464 149	2 821 205	2 464 149	3 111 600
Total	5 566 571	5 726 660	5 566 571	6 017 055

Les crédits de fonctionnement (hors fonds de concours) ont été consommés à hauteur de 759 036 € en AE et 717 855 € en CP. L'écart par rapport à la prévision s'explique par le report en 2024 d'opérations dans le domaine de la communication (projets de campagnes vidéo, mise en place d'une stratégie des réseaux sociaux, ou encore l'enquête de notoriété de la CNDP) et de l'informatique (développement et évolution du site internet et refonte du système d'informations).

Les crédits de fonds de concours ont été consommés à hauteur de 2 077 571 € en AE et 2 393 744 € en CP. Ils ont financé 3 débats :

- débat sur l'exploitation d'une mine de lithium dans l'Allier sur le site de Beauvoir (0,258 M€ en AE et 0,032 M€ en CP) ;
- débat sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires sur le site de Penly (0,633 M€ en AE et 1,213 M€ en CP) ;
- débat sur l'eau potable en Île-de-France (1,186 M€ en AE et 1,148 M€ en CP).

ACTION**26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 501 727	509 158	2 010 885	1 501 727	509 158	2 010 885
	1 375 031	744 571	2 119 602	1 375 031	683 541	2 058 572

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses hors titre 2 de l'action 27 s'élève à 744 571 € en AE et 683 541 € en CP.

Les crédits de titre 2 portés par l'action 26 permettent la rémunération de 13,1 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 501 727	1 375 031	1 501 727	1 375 031
Rémunérations d'activité	1 059 795	970 986	1 059 795	970 986
Cotisations et contributions sociales	434 925	397 758	434 925	397 758
Prestations sociales et allocations diverses	7 007	6 287	7 007	6 287
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	509 158	744 571	509 158	683 541
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	509 158	744 571	509 158	683 541
Total	2 010 885	2 119 602	2 010 885	2 058 572

Les crédits hors titre 2 de l'ACNUSA sont destinés à couvrir ses dépenses dans les 4 domaines suivants :

Activités	Prévision		Exécution	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Fonctionnement courant	219 158	219 158	507 913	373 109
Études	90 000	90 000	53 410	64 410
Communication et documentation	100 000	100 000	27 534	82 114
Contentieux	100 000	100 000	155 714	163 908
Total	509 158	509 158	744 571	683 541

Dépenses de fonctionnement courant

Pour l'année 2023, le budget de fonctionnement de l'Autorité a bénéficié d'un abondement supplémentaire de 0,28 M€ en AE et 0,22 M€ en CP pour couvrir le marché de modernisation des logiciels métiers du pôle juridique (téléprocédure et amendes). Ces dotations expliquent, au global, la différence entre les dotations initiales et les dépenses effectivement réalisées.

Études

Les crédits consacrés aux études en 2023 ont retrouvé un niveau plus important qu'en 2022 (0,06 M€ contre 0,03 M€), mais ont été inférieurs aux prévisions. Cette croissance est principalement due à la réalisation d'une évaluation de la contribution de l'ACNUSA à la politique publique de lutte contre les nuisances sonores.

Communication et la documentation

Malgré un colloque organisé en janvier 2023 à l'Assemblée nationale, le montant des dépenses sur ce poste s'est établi à un niveau légèrement inférieur à 2022.

Dépenses pour contentieux

Les dépenses sur ce poste, permettant de défendre les intérêts de l'État lors des recours contre les décisions du collège de l'Autorité devant les juridictions administratives, sont en 2023 à un niveau similaire à 2022, niveau toujours élevé, compte tenu du flux de recours. Les personnes poursuivies continuent à attaquer les décisions en justice bien que dans la grande majorité des cas, le tribunal administratif de Paris, la cour administrative d'appel de Paris ou le Conseil d'État se prononcent en faveur de l'Autorité.

ACTION

27 - Commission de régulation de l'énergie (CRE)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
27 - Commission de régulation de l'énergie (CRE)	15 905 476	4 168 545	20 074 021	15 905 476	6 729 215	22 634 691
	15 707 526	4 606 243	20 313 769	15 707 526	7 552 620	23 260 145

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses hors titre 2 de l'action 27 s'élève à 4 645 940 € en AE et 7 552 620 en CP.

Les crédits de titre 2 portés par l'action 27 permettent la rémunération de 167,2 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 905 476	15 707 526	15 905 476	15 707 526
Rémunérations d'activité	11 535 313	11 398 743	11 535 313	11 398 743
Cotisations et contributions sociales	4 316 328	4 220 573	4 316 328	4 220 573
Prestations sociales et allocations diverses	53 835	88 210	53 835	88 210
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 168 545	4 519 329	6 729 215	7 459 724
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 168 545	4 519 329	6 729 215	7 459 724
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-5 982		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-5 982		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		92 896		92 896
Transferts aux autres collectivités		92 896		92 896
Total	20 074 021	20 313 769	22 634 691	23 260 145

Concernant les dépenses HT2 de la CRE, l'écart constaté en AE s'explique par une diminution des études (-492 k€), l'engagement des charges locatives y compris celles du 1er trimestre 2024 (+565 k€), la mise en place des tickets restaurant pour les personnels (+327 k€) et des dépenses informatiques supérieures (+77 k€).

En CP, l'écart est lié à une meilleure gestion de la temporisation des paiements conduisant à des études et autres dépenses opérationnelles (+648 k€), une dépense immobilière inférieure en raison du non-engagement du marché de nettoyage (-172 k€), des dépenses de fonctionnement courant y compris ticket restaurant (+393 k€) et des dépenses informatiques légèrement inférieures (-45 k€).

ACTION

28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	51 703 398 55 985 273		51 703 398 55 985 273	51 703 398 55 985 273		51 703 398 55 985 273

Les crédits de titre 2 portés par l'action 28 permettent la rémunération des agents en poste à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et dans les missions d'inspection générale territoriales (MIGT), soit 578,1 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	51 703 398	55 985 273	51 703 398	55 985 273
Rémunérations d'activité	32 384 023	36 437 191	32 384 023	36 437 191
Cotisations et contributions sociales	18 995 353	19 101 916	18 995 353	19 101 916
Prestations sociales et allocations diverses	324 022	446 166	324 022	446 166
Total	51 703 398	55 985 273	51 703 398	55 985 273

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONF - Office national des forêts (P149)	4 300	4 300				
Transferts	4 300	4 300				
Météo-France (P159)	4 467 624	4 467 624			13 727	13 727
Subventions pour charges de service public	4 467 624	4 467 624			13 727	13 727
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	966 665	966 665			32 655	32 655
Subventions pour charges de service public	966 665	966 665			32 655	32 655
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	4 439 172	4 439 172				
Subventions pour charges de service public	4 439 172	4 439 172				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	27 139 368	27 139 368	28 753 403	28 753 403	28 209 939	28 264 881
Subventions pour charges de service public	27 139 368	27 139 368	28 753 403	28 753 403	28 209 939	28 264 881
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	13 087 037	13 087 037			43 809	43 809
Subventions pour charges de service public	13 087 037	13 087 037			43 809	43 809
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)	19 954 555	19 954 555	22 045 548	22 045 548	21 923 867	21 923 867
Subventions pour charges de service public	19 954 555	19 954 555	22 045 548	22 045 548	21 923 867	21 923 867
Universités et assimilés (P150)	180 000	135 000				
Transferts	180 000	135 000				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	30 000	30 000			45 555	34 778
Transferts	30 000	30 000			45 555	34 778
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	700	700				
Subventions pour charges de service public	700	700				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)		12 500				
Transferts		12 500				
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)	10 500	10 500			36 105	
Subventions pour charges de service public	10 500	10 500			36 105	
VNF - Voies navigables de France (P203)	3 937 500	3 937 500				
Subventions pour charges de service public	3 937 500	3 937 500				
Total	74 217 421	74 184 921	50 798 951	50 798 951	50 305 657	50 313 717
Total des subventions pour charges de service public	74 003 121	74 003 121	50 798 951	50 798 951	50 260 102	50 278 939
Total des transferts	214 300	181 800			45 555	34 778

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

En projet de loi de finances pour 2023, les subventions pour charges de service public de l'ENPC et de l'ENTPE s'élevaient respectivement à 28,75 M€ et à 22,05 M€.

Ces montants ont été ramenés respectivement à 28,30 M€ et 21,73 M€ après mise en réserve initiale, puis à 28,21 M€ et 21,66 M€ après application du surgel en mai 2023.

Compte tenu des mouvements intervenus en gestion, le montant des crédits finalement alloués aux deux opérateurs (sur la catégorie 32 et relevant de l'action 7) s'est élevé en 2023 à 28,26 M€ pour l'ENPC et 21,92 M€ pour l'ENTPE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	0	0	307	166	0	4	0
	0	0	309	174	0	0	0
	0	0	309	156	0	3	24
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	23	23	158	29	0	0	11
	0	0	171	35	0	0	14
	0	0	167	39	0	0	29
Total	23 0 0	465 480 476	195 209 195	0 0 0	4 0 3	11 14 53	

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

En LFI 2023, l'ENPC et de l'ENTPE ont obtenu un schéma d'emplois de +2 ETP chacune. Par ailleurs 11 ETPT ont été transférés à l'ENTPE pour l'ouverture d'un Bachelor à la rentrée 2023.

Ainsi leurs autorisations d'emplois sous plafond ont été portées à 309 ETPT pour l'ENPC et 171 ETPT pour l'ENTPE.

L'ENPC a consommé la totalité des emplois sous plafond.

Concernant l'ENTPE, la nouvelle filière du Bachelor a été ouverte en septembre 2023 et les recrutements nécessaires à la scolarité 2023-2024 ont bien été réalisés mais pour la plupart en cours d'année, ce qui explique la sous-consommation des emplois sous plafond 2023. Les recrutements courent en année pleine en 2024 et il est même prévu de nouveaux recrutements et un volume d'élèves plus conséquent. La sous-consommation est donc exceptionnelle et limitée uniquement à l'année 2023.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	480	476

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	4	4

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	664 181	670 000	61 307
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	0	0	0
Total	664 181	670 000	61 307

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

L'École nationale des ponts et chaussées assure la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions d'encadrement et de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement.

Dans ses domaines de compétence, l'école mène des actions de recherche et participe à la diffusion des connaissances. Elle exerce ses activités sur le plan national et international.

Elle a vocation à former des ingénieurs et des chercheurs de haut niveau pour l'administration (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) et les entreprises. Elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées valant grade de master, des diplômes de master ainsi que le diplôme de docteur. Elle accueille chaque année environ 2 000 élèves.

En tant qu'école de la transition écologique, elle est notamment soucieuse de renforcer la dimension « climat » de ses enseignements déjà verdis.

Gouvernance et pilotage stratégique

Forme juridique : établissement public scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

Date de création : 1747

Texte de référence : décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées

Directeur général : Anthony Briant

Président du conseil d'administration : Benoît de Ruffray

Conseil d'administration : 24 membres dont :

- 5 membres de droit représentant les tutelles ;
- 9 personnalités qualifiées dont 2 représentants de l'association des anciens élèves ;
- 10 représentants élus (professeurs, autres enseignants et chercheurs, personnel administratif et technique et élèves).

Contrôleur budgétaire : CBCM au MTECT (contrôle budgétaire a posteriori)

Le directeur de l'ENPC, Anthony Briant, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, a été nommé directeur de l'École nationale des ponts et chaussées (École des Ponts ParisTech) par décret du Président de la République à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le COP 2022-2026 a été signé par la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, et la précédente directrice de l'ENPC, Sophie Mougard, le 19 avril 2022.

Il clarifie notamment les modalités des alliances à venir avec l'université Gustave Eiffel (issue de la fusion de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, de l'IFSTTAR et d'autres établissements d'enseignement supérieur) et l'Institut polytechnique de Paris (IP Paris). Parmi les objectifs stratégiques, le COP mentionne celui de

conclure une convention d’alliance renforcée avec l’IP Paris permettant l’intégration de l’ENPC comme établissement composante afin de développer son expertise sur les enjeux de la transition écologique avec les autres écoles d’IP Paris, tout en préservant et développant le partenariat fort existant avec l’UGE sur les enjeux de la transition écologique liés à la ville et à l’aménagement durables.

La labellisation « développement durable et responsabilité sociétale » de l’école est également un objectif à atteindre courant 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L’OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L’ÉTAT

(en milliers d’euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d’influence						3
Transferts						3
P354 – Administration territoriale de l’État	4	4				
Subventions pour charges de service public	4	4				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					30	30
Subventions pour charges de service public					30	30
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense		38				18
Transferts		38				18
P129 – Coordination du travail gouvernemental	12	16			8	8
Transferts	12	16			8	8
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	4				8	12
Transferts	4				8	12
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	4	4				
Transferts	4	4				
P181 – Prévention des risques	4	4				
Transferts	4	4				
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables	27 139	27 139	28 753	28 753	28 210	28 265
Subventions pour charges de service public	27 139	27 139	28 753	28 753	28 210	28 265
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières					4	4
Transferts					4	4
P305 – Stratégies économiques	4	4				
Transferts	4	4				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	82	82	57	57	277	277
Subventions pour charges de service public	82	82	57	57	277	277
P231 – Vie étudiante					8	8
Transferts					8	8
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					29	29
Subventions pour charges de service public					20	20
Transferts					9	9
P190 – Recherche dans les domaines de l’énergie, du développement et de la mobilité durables	-15					
Transferts	-15					
P363 – Compétitivité	50	50				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	50	50				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					4	
Transferts					4	
P147 – Politique de la ville					7	7
Transferts					7	7
Total	27 288	27 341	28 810	28 810	28 585	28 660

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant en LFI 2023 de la SCSP de l'ENPC en provenance du programme 217 s'élevait à 28,75 M€, soit après mise en réserve, une dotation initiale de 28,30 M€.

Celle-ci a été ajustée au cours de l'exercice 2023 des éléments suivants :

- surgel de la réserve au mois de mai de 0,09 M€ ;
- abondement de 0,05 M€ au titre de la mise en place des nouveaux barèmes des bourses sur critères sociaux (après transfert du programme 231 « Vie étudiante »).

Le programme 150 a par ailleurs versé à l'ENPC une subvention de 0,28 M€ au titre, notamment, du financement des contrats doctoraux.

L'ENPC a par ailleurs reçu plusieurs subventions de divers programmes, notamment des programmes 150 et 172 pour soutenir les activités de recherche de l'école qui sont développées dans les 12 laboratoires de recherche associés (UMR). 51 thèses y ont été soutenues en 2023 dont 9 soutenues par des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. Le programme 224 soutient également les actions développées par l'ENPC, notamment dans de nombreux projets cherchant à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	36 389	37 580	Subventions de l'État	28 370	30 588
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 200	5 215	– subventions pour charges de service public	28 370	30 588
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 522	17 234	Fiscalité affectée	670	61
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 580	4 983
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 034	3 466	Revenus d'activité et autres produits	18 486	18 013
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 034	3 466	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 493	173
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1 213
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	52 911	54 814	Total des produits	52 106	53 645
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	805	1 169
Total : équilibre du CR	52 911	54 814	Total : équilibre du CR	52 911	54 814

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	736	911
Investissements	6 375	4 307	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	516	30
			Autres ressources		128
Remboursement des dettes financières		94	Augmentation des dettes financières		375
Total des emplois	6 375	4 401	Total des ressources	1 252	1 444
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 123	2 957

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'ENPC a disposé en 2023 de produits à hauteur de 53,7 M€ dont 56 % proviennent de subventions pour charges de service public. La SCSP est en légère augmentation par rapport à 2022 de 4,73 % alors que le budget global a augmenté de 3,34 %. Les recettes propres représentent désormais 47 % des recettes de l'école.

La variation du résultat comptable entre le budget initial et le compte financier s'explique principalement par une différence importante sur les dotations et reprises d'amortissement et l'encaissement de recettes liées à des investissements encore non réalisés. Le surgel de 1 % de la SCSP a également diminué les ressources de l'établissement.

En compensation, des avances sur contrats ont été encaissées et comptabilisées (3 contrats ERC signés en 2023, nouvelles conventions Erasmus, ANR...) alors que l'exécution des contrats ne se fera majoritairement qu'en 2024, ce qui diminue l'impact sur le fonds de roulement.

L'ENPC clôt l'exercice 2023 avec une perte de 1,17 M€ (contre une perte de 0,39 M€ en 2022). Il s'agit d'une tendance baissière depuis plusieurs exercices qui se confirme. L'école fait face à une augmentation de 19 % de ses charges de fonctionnement essentiellement dues à l'inflation et à l'accroissement des activités de recherche et d'enseignement, et dans une moindre mesure à l'augmentation du forfait missions (0,04 M€ pour ce dernier poste).

Les investissements sont en hausse de 22,16 % par rapport à 2022. L'enveloppe de personnel est en très légère baisse par rapport à 2022, année sur laquelle avaient été effectués beaucoup de recrutements permettant l'exécution du plafond d'emplois après plusieurs années de difficultés de recrutement.

Le fonds de roulement est en diminution par rapport à 2022 et 2021.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
21 583	14 499	18 932

La trésorerie s'établit à 18,93 M€ au 31 décembre 2023 contre 21,58 M€ au 31 décembre 2022 soit une baisse de 2,65 M€ (après une baisse de 2022 par rapport à 2021 de 2,69 M€), impact notamment du résultat négatif d'exploitation associé à une très bonne exécution des dépenses :

- consommation de la totalité du plafond d'emplois État et réalisation d'un important travail de paiement des arriérés de vacation. L'enveloppe de personnel a été exécutée à 99,20 % ;
- enveloppe de fonctionnement exécutée à 99,26 % en AE et 99,94 % en CP ;
- enveloppe d'investissement exécutée à 85,12 % en AE et 69,55 % en CP ;
- enveloppe de recettes exécutée à 101,8 %.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	36 389	36 389	39 549	39 549
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	13 076	13 488	12 364	12 861
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	4 754	6 375	3 863	4 284
Dont enveloppe recherche	0	0	26 960	27 031
- Personnel enveloppe recherche	0	0	23 745	23 745
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	2 197	2 298
- Investissement enveloppe recherche	0	0	1 018	988
Total des dépenses AE (A) CP (B)	54 219	56 252	55 777	56 694
dont contributions employeur au CAS pensions	6 200	6 200	5 215	5 215

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	32 660	32 666
Subvention pour charges de service public	28 301	28 487
Autres financements de l'État	8	70
Fiscalité affectée	670	619
Autres financements publics	81	294
Recettes propres	3 601	3 197
Recettes fléchées	18 097	20 457
Financements de l'État fléchés	70	306
Autres financements publics fléchés	4 073	10 233
Recettes propres fléchées	13 954	9 918
Total des recettes (C)	50 757	53 124
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 495	3 571

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Diffusion des connaissances		1 215	377	394	0	0	16	16	1 607	1 624
		1 166	429	400	0	0	14	14	1 609	1 580
Enseignement		8 329	4 073	4 321	0	0	105	105	12 508	12 755
		8 703	3 868	3 940	0	0	23	76	12 594	12 719
Recherche		21 476	2 104	1 800	0	0	1 244	1 244	24 824	24 520
		23 745	2 197	2 298	0	0	1 018	988	26 960	27 031
Soutien - Management		5 368	6 523	6 973	0	0	3 389	5 011	15 280	17 352
		5 936	5 870	6 222	0	0	2 809	3 206	14 615	15 364
Total		36 389	13 076	13 488	0	0	4 754	6 375	54 219	56 252
		39 549	12 364	12 861	0	0	3 863	4 284	55 777	56 694

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 495	3 571
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	94
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 279	1 048
Autres décaissements non budgétaires	0	4 721
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 774	9 433
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 353
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	6 774	9 433

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	375
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 260	1 176
Autres encaissements non budgétaires	0	5 231
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 260	6 783
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 514	2 650
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	4 004
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 514	0
Total des financements	6 774	9 433

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire bien qu'en hausse par rapport à la prévision du budget initial, s'élève à - 3 571 k€, et comprend le paiement d'arriérés et de reliquats de paie de vacations et de mesures gouvernementales, le tout partiellement compensé par l'encaissement de recettes de recherche.

Les recettes sont en augmentation de 4,5 % par rapport au budget initial, concernant notamment les recettes fléchées qui comprennent principalement les ressources propres dédiées à l'activité de recherche des laboratoires et les droits de scolarité des formations, en augmentation à la rentrée 2023.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	473	483	465
– sous plafond	307	309	309
– hors plafond	166	174	156
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			24
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			24

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'autorisation d'emplois a été fixée en LFI 2023 à 483 ETPT dont 309 ETPT sous plafond.

Les 24 autres emplois en fonction dans l'opérateur correspondent aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts mis à disposition de l'ENPC à titre gratuit. Pour rappel, l'ENPC bénéficie du régime des « responsabilités et compétences élargies » (RCE) depuis le 1^{er} janvier 2016.

La sous exécution de 18 ETPT concernant les contractuels hors plafond (ressources propres) est principalement liée à des absences/reports de recrutements dans le cadre de projets de recherche et à une surestimation de la capacité de recrutement relative à l'évolution de la masse salariale sur ressources propres constatée en 2022.

OPÉRATEUR

ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

L'ENTPE, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, forme des ingénieurs et cadres en formation initiale et continue, appelés à porter et déployer la transition écologique et solidaire dans les territoires, en s'appuyant sur les connaissances et innovations produites au sein de ses laboratoires de recherche. Elle intervient sur l'ensemble des champs professionnels de l'aménagement, de l'organisation et de la gestion des territoires urbanisés :

- bâtiments et infrastructures ;
- aménagement des territoires, politiques urbaines, urbanisme ;
- systèmes de transport et mobilités ;
- sols, eau et hydrosystèmes anthropisés : maîtrise des impacts et des risques environnementaux, prévention des pollutions et des nuisances, préservation de la biodiversité.

Elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'ENTPE, le bachelor de transition écologique et territoires depuis la rentrée 2023, délivre des diplômes de master dans 8 mentions différentes, ainsi que le diplôme de doctorat dans 3 écoles doctorales partagées avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site de Lyon Saint-Étienne. Elle délivre également des diplômes de mastère. Elle accueille chaque année environ 900 étudiants dont plus de 700 en cycle ingénieur. 50 % environ des élèves ingénieurs sont fonctionnaires.

L'école mène une activité de recherche à travers cinq laboratoires de recherche partagés avec d'autres établissements (universités, écoles, CNRS) dans lesquels travaillent une centaine de doctorants. Elle participe à la diffusion des connaissances et conduit des actions internationales et partenariales avec une capacité à faire dialoguer les acteurs publics et privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Forme juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Date de création : 1954

Texte de référence : décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'École nationale des travaux publics de l'État

Directrice générale : Cécile Delolme

Présidente du Conseil d'administration : Élisabeth Crépon

Conseil d'administration (35 membres) :

- 21 personnalités extérieures nommées par le ministre de tutelle (personnalités issues des employeurs des ingénieurs TPE, personnalités représentant l'enseignement supérieur et la recherche, personnalités issues des associations, des organisations syndicales et à titre personnel) ;
- 14 membres élus (enseignants dont l'école n'est pas l'employeur principal, chercheurs et enseignants internes, personnels administratif et technique, doctorants, étudiants de 3^e année, masters, certificat d'études supérieures (CES), étudiants de 2^e année, étudiants de 1^{re} année).

Contrôleur budgétaire : CBCM au MTECT (contrôle budgétaire a posteriori)

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		1 795				
Dotations en fonds propres		1 795				
P175 – Patrimoines	9	9				
Transferts	9	9				
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	19 955	19 955	22 046	22 046	21 924	21 924
Subventions pour charges de service public	19 955	19 955	22 046	22 046	21 924	21 924
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-20					
Transferts	-20					
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	-2					
Transferts	-2					
P162 – Interventions territoriales de l'État	-1					
Transferts	-1					
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	330	104				226
Dotations en fonds propres	330	104				226
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					156	
Dotations en fonds propres					156	
Total	20 270	21 862	22 046	22 046	22 079	22 150

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant en LFI 2023 de la SCSP de l'ENTPE en provenance du programme 217 s'élevait à 22,05 M€, soit après mise en réserve, une dotation initiale de 21,73 M€.

Celle-ci a été ajustée au cours de l'exercice 2023 des éléments suivants :

- surgel de la réserve au mois de mai de 0,07 M€
- complément de 0,15 M€ pour la mise en place d'un nouveau bachelor à la rentrée 2023
- abondement de 0,03 M€ au titre de la mise en place des nouveaux barèmes des bourses sur critères sociaux (après transfert du programme 231 « Vie étudiante »).
- abondement de 0,08 M€ pour l'action sociale et la médecine de prévision des ingénieurs élèves fonctionnaires

L'ENTPE a par ailleurs reçu deux dotations en fonds propres :

- 0,23 M€ en CP du programme 723 ;
- 0,16 M€ en AE du programme 148.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	17 261	16 804	Subventions de l'État	21 731	22 270
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 479	3 649	– subventions pour charges de service public	21 731	22 270
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 522	8 982	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 896	1 613
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 880	2 924	Revenus d'activité et autres produits	2 140	2 934
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 880	2 924	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 065	290
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		2
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		1 196
Total des charges	25 783	25 787	Total des produits	25 767	26 818
Résultat : bénéfice		1 031	Résultat : perte	16	
Total : équilibre du CR	25 783	26 818	Total : équilibre du CR	25 783	26 818

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 799	2 467
Investissements	4 575	4 248	Financement de l'actif par l'État		3 605
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	625	554
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	78		Augmentation des dettes financières		930
Total des emplois	4 652	4 248	Total des ressources	2 424	7 557
Augmentation du fonds de roulement		3 309	Diminution du fonds de roulement	2 228	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'ENTPE a disposé en 2023 d'un budget de 26,82 M€, dont 83 % proviennent de la subvention pour charges de service public.

Le BI présentait un résultat prévisionnel déficitaire de 0,016 M€ alors que le résultat du compte financier fait apparaître un excédent de 1,03 M€, soit un écart de 1,05 M€. Cet écart est expliqué dans un premier temps par une forte sous consommation de la masse salariale liée à des décalages de recrutements. L'ENTPE, dans un souci de prudence, a également été particulièrement attentive à ses dépenses de fonctionnement. Enfin, une attention particulière a été apportée en 2023 sur la gestion des encaissements liés aux projets de recherche, permettant ainsi d'anticiper ces encaissements à hauteur de 0,25 M€.

Une dotation aux amortissements moindre conjuguée à des quotes-parts de reprises de subventions aux résultats plus importants que prévus sont venus augmenter la CAF par rapport au budget initial.

Une moindre dépense d'investissement, l'amélioration notable de la CAF, la perception de 0,93 M€ au titre de l'Intracting (dispositif financier innovant proposé par la Banque des territoires qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans) et des financements d'investissements, dans le cadre de projets de recherche plus particulièrement, permettent un abondement au fonds de roulement à hauteur de 3,3 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
10 220	5 511	9 761

L'écart par rapport au montant inscrit au budget initial s'explique principalement par l'amélioration du solde budgétaire, dû au décalage des dépenses d'investissement engagées en 2023, non réglées au 31 décembre, mais dont le paiement interviendra en 2024.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	17 261	17 261	17 069	17 069
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	5 642	5 642	6 194	5 741
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	2 554	4 575	2 680	4 199
Dont enveloppe recherche	0	0	9 219	9 107
- Personnel enveloppe recherche	0	0	7 614	7 614
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	1 179	1 042
- Investissement enveloppe recherche	0	0	426	451
Total des dépenses AE (A) CP (B)	25 458	27 478	25 942	27 009
dont contributions employeur au CAS pensions	4 479	4 479	3 077	3 077

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	22 841	23 467
Subvention pour charges de service public	21 731	21 662
Autres financements de l'État	0	445
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	66
Recettes propres	1 110	1 294
Recettes fléchées	1 560	2 064
Financements de l'État fléchés	0	226
Autres financements publics fléchés	1 560	1 713
Recettes propres fléchées	0	125
Total des recettes (C)	24 401	25 531
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	3 077	1 478

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Diffusion des connaissances		283	160	160	0	0	0	0	443	443
		183	166	148	0	0	0	0	349	331
Enseignement		4 183	1 256	1 256	0	0	100	100	5 539	5 539
		4 823	1 756	1 653	0	0	110	10	6 689	6 486
Recherche		7 124	850	850	0	0	769	769	8 743	8 743
		7 614	1 179	1 042	0	0	426	451	9 219	9 107
Soutien-support		5 670	3 376	3 376	0	0	1 685	3 706	10 732	12 752
		4 449	3 093	2 898	0	0	2 144	3 738	9 685	11 085
Total		17 261	5 642	5 642	0	0	2 554	4 575	25 458	27 478
		17 069	6 194	5 741	0	0	2 680	4 199	25 942	27 009

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 077	1 478
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	78	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	234	163
Autres décaissements non budgétaires	0	1 174
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 388	2 815
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 810
Total des besoins	3 388	2 815

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	930
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	95	66
Autres encaissements non budgétaires	0	1 360
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	95	2 355
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 293	460
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	2 269
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 293	0
Total des financements	3 388	2 815

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'année 2023 représente une année importante en matière de travaux, notamment du plan de relance avec la consommation des avances sur subventions reçues en 2021 et 2022 et qui explique la consommation de la trésorerie et en particulier de la trésorerie fléchée. La SCSP est exécutée à hauteur de 21,7 M€, les dépenses de personnel sont exécutées à 98,9 %, les dépenses de fonctionnement à 101,7 % et celles d'investissement à 91,8 %.

Le solde budgétaire présente un déficit de 1,48 M€ moins important qu'en 2022 et que la prévision du budget initial du fait notamment de la sous-consommation de la masse salariale du fait des recrutements tardifs.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	187	206	206
– sous plafond	158	171	167
– hors plafond	29	35	39
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	34	14	29
– rémunérés par l'État par ce programme	23		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	11	14	29

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'écart constaté entre le budget initial et l'exécution sur les emplois sous plafond est lié à une sous consommation temporaire, relative au recrutement en cours d'année des créations de postes en lien avec la mise en place du bachelor à la rentrée 2023.